

# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

**Juin 2017**

*imprimé le dernier samedi du mois*

## L'éditorial

Pendant plus de 20 années, j'ai occupé des postes d'autorité : recteur, directeur, prier-doyen, supérieur... Par la grâce de Dieu, depuis 2004 je suis en position de réaliser que je ne suis pas plus malin que les autres, et de voir les choses avec plus de détachement. Quand on est supérieur, on risque facilement de croire qu'on a nécessairement raison, et, si l'on a un tempérament scrupuleux, pessimiste, méfiant, inquiet, susceptible, voire prétentieux ou arrogant – ce qui est un signe de médiocrité –, on peut même en venir à donner des leçons à ses propres supérieurs ! Et j'ai appris à redouter ce faux-pli intellectuel qui porte à considérer que tout autre supérieur est nécessairement dans l'erreur quand son jugement est différent !

Pourquoi vous confier cela ? Parce qu'il m'est arrivé de me tromper lorsque la crainte de me tromper (ou l'humilité) ne se mêlait pas à mes réflexions et à mes choix ! Je n'en suis pas spécialement fier mais cela m'a rendu peut-être plus prudent (à défaut d'humilité !) Mais ce retour en arrière m'a remis en mémoire certains souvenirs.

Je me souviens par exemple que, dans les débuts, Monseigneur encourageait ses prêtres à chercher des curés de paroisse disposés à les accueillir pour les mariages et recevoir les consentements, afin d'éviter les risques de contestation. Il nous est arrivé à tous de procéder ainsi, et nul n'y a trouvé à redire.

Ou encore, alors que j'étais tout jeune sous-diacre, j'avais accompagné Mgr Lefebvre aux obsèques de sa belle-sœur. Monseigneur avait hésité puis choisi d'assister à la messe (nouvelle) avant de donner l'absoute. Quelques jours plus tard, dans certains bulletins paraissait un article : *Rallions-nous ! L'exemple vient d'en haut ! Née de l'Église Conciliaire par Mgr Charrière, le 1<sup>er</sup> novembre 1970, dans le diocèse de Fribourg, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) retourne aujourd'hui à l'Église Conciliaire ! Son fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, donnait un bel exemple, le 30 juin 1980, en participant « activement » au rite Conciliaire... etc...* Rien de nouveau sous le soleil !

Un autre souvenir plus récent est celui de certaines réflexions d'un vénérable correspondant, évoquant le thème trop connu de la communion à l'Église spirituelle, à la foi de l'Église sans nécessité de recours à la communion hiérarchique. C'est ce que les hétérodoxes de la fin du Moyen Âge réclamaient et que le Concile de Constance a condamné en Jean Huss. Selon saint Thomas d'Aquin et ses meilleurs commentateurs, *comme la nécessité n'a pas de loi, si le cas de nécessité se présente, la loi de l'Église n'empêche plus que le prêtre absolve même sacramentellement, dès lors qu'il a la puissance de l'Église : Ecclesia supplet.* Mais quand nous parlons de l'Église, il s'agit de l'Église non séparée de sa tête visible. Cette suppléance de juridiction ne s'exerce que par la relation essentielle que tout ministre doit entretenir dans l'Église au moins avec le chef suprême. Se dispenser du lien avec Pierre, vivre et agir comme s'il n'existait pas, reviendrait à se priver de ce pouvoir de suppléance.

Bref, je ne veux pas vous assommer avec mes souvenirs, mais ils font partie de la formation de mon esprit, sans doute limité et moins éclairé que d'autres... ce qui me préserve de vouloir donner des leçons à mes supérieurs.

Cela dit, j'observe que les actes de Jean-Paul II avec l'indult de 1984, et de Benoît XVI avec le *Motu proprio* de 2007, qui avaient pour objet de reconnaître que la messe tridentine n'avait pas été abrogée, et d'en permettre donc la célébration, souffraient d'un profond illogisme, en accordant la faculté de cette célébration à ceux qui ne contestent pas les doctrines du Concile Vatican II. Pourquoi illogisme ? Parce que la fidélité à la messe est intrinsèquement liée à la fidélité à la doctrine dont elle est l'expression et le rempart : Trente et sa messe, ou Vatican II et sa messe. Le choix doit être total pour être cohérent. Et l'indult de 1984 était déjà incohérent : « *Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel Romain promulgué par le Pape Paul VI en 1970, et que leur position soit sans aucune ambiguïté et*

*publiquement reconnue.* » C'est l'illogisme du fameux *nullam partem*, que ne démentira pas le *Motu proprio* de 2007. Si nous refusons le NOM, ce n'est pas parce qu'il est moins beau, ou pour une histoire de latin ou d'orientation, mais bien parce que, comme l'affirmait le *Bref examen critique* de 1969 : **« le nouvel ORDO MISSAE s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XX<sup>ème</sup> session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère. [...] Il est évident que le nouvel ORDO MISSAE renonce en fait à être l'expression de la doctrine que le Concile de Trente a définie comme étant de foi divine et catholique. »** Il n'est pas possible de séparer la messe et la doctrine, et il est illogique de se contenter de la messe sans combattre les doctrines qui la contredisent ! Certains s'en accommodent, je le sais, mais c'est une attitude boiteuse, qui ne fut pas celle de Mgr Lefebvre et n'est pas celle de la Fraternité. Alors, que Rome nous fasse quelques faveurs nous est agréable, mais cela ne peut pas nous satisfaire, et tant que Rome n'acceptera pas de nous donner une doctrine conforme à la messe que nous célébrons, celle qui n'a jamais été abrogée, nous attendrons des heures plus favorables pour cesser notre résistance.

Quant à François, ses arguments sont différents, et ses actes sont d'une tout autre nature. En fait, il n'a pas d'arguments, et bouscule tout à son gré : doctrine, morale, droit canon, etc. La situation est vraiment inédite et théologiquement absurde : **« malgré la persistance objective, pour le moment, de la situation d'illégitimité dans laquelle se trouve la Fraternité Saint-Pie X »**, il est reconnu que nous avons le droit de faire ce que nous faisons depuis quarante ans sans rien changer dans nos positions ! Bref, cela sous-entend, sans le dire, que l'état de l'Église est tel que nous pouvons administrer les sacrements validement ; c'est ce qui s'appelle l'état de nécessité, qui fonde la juridiction de suppléance !

Car le plus anormal est bien dans le fait que le pape n'a rien changé à ce que nous sommes : il ne nous a rien concédé, mais il dit aux fidèles que nos confessions sont valides (ce qui revient à admettre l'état de nécessité) et il dit à présent aux évêques qu'ils peuvent nous **« concéder des permissions pour la célébration de mariages de fidèles qui suivent l'activité pastorale de la Fraternité »**.

Pour faire cela, il n'invoque que son désir **« d'éviter les débats de conscience chez les fidèles qui adhèrent à la FSSPX et les doutes sur la validité du sacrement de mariage, tout en facilitant le chemin vers la pleine régularisation institutionnelle »**. Il s'agit donc d'une disposition en faveur des fidèles, et non d'un droit nouveau accordé à nos prêtres ! Ces actes ne sont en rien le fruit d'un accord quelconque entre Rome et la Fraternité, mais sont des actes unilatéraux, non sollicités ni obtenus par quelque manœuvre secrète. La Fraternité en a été informée comme tout le monde, par la presse ! Et leur raison d'être est clairement affirmée : il s'agit du bien des âmes, et non de la situation de la Fraternité ! Il est clair, et, en cela François est logique, qu'il espère que cela nous conduira à une *régulari-*

*sation institutionnelle*, mais cela n'est pas inscrit dans les actes eux-mêmes.

Certains évêques, dont celui de Carcassonne et celui de Fréjus ont déjà suivi les indications de Rome en accordant à nos prêtres la faculté de célébrer les mariages, et je ne vois pas comment nous pourrions nous opposer à cela ! Pour demeurer purs de toute compromission, faudrait-il retourner son décret à notre évêque ? Dire à nos fidèles que nos confessions ne valent rien, puisque leur validité est admise par le pape ?

Ne soyons pas idiots à force de vouloir être plus intelligents que les autres, et admettons que la situation est simplement absurde sans nous être défavorable : alors que nous sommes « hors-la-loi » nos sacrements sont reconnus valides et conformes au droit de l'Église ! Nous sommes toujours dans une situation d'illégitimité, mais compétents ! L'état de nécessité perdure et Rome n'y change rien mais déclare que ce que nous faisons en raison de cette nécessité correspond au droit de l'Église ! Certes, Rome souhaite que nous nous adressions aux évêques, et reconnaissons ainsi qu'il n'y a plus de nécessité, mais cela ne trompera personne : l'état de l'Église est chaque jour plus désastreux !

Tout cela a été clairement rappelé dans l'analyse du document faite par nos supérieurs le 8 avril 2017 : **« Cet état de grave nécessité dans l'Église n'a pas disparu. Il ne s'agit pas d'en nier la terrible réalité. [...] Pour toutes ces raisons, les fidèles se trouvent dans une situation de nécessité qui leur permet de recourir aux prêtres de la Tradition. En vertu de la législation de l'Église, leur mariage est certainement valide. Qu'aujourd'hui le pape demande aux évêques de faciliter ce recours à la juridiction ordinaire, en assurant la régularité du témoin autorisé qu'est le prêtre recevant le consentement des époux, ne fait pas cesser cet état objectif de crise de l'Église. »**

**Et nul doute que, dans l'hypothèse où l'Ordinaire refuserait et de désigner un prêtre délégué, et de « concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité », celui-ci célébrerait valablement en vertu de cet état de nécessité, tandis que l'évêque s'opposerait manifestement à la volonté du chef suprême de l'Église. »**

Que tous se rassurent donc : nous conservons toujours la possibilité de confesser et de célébrer nos mariages comme toujours, sans rien demander à l'ordinaire ou au curé du lieu, en raison de cet état de nécessité. Le texte n'impose aucune obligation, et se limite à offrir une possibilité. Libre à nous d'en user ou non.

Alors, comme disait Mgr Ducaud-Bourget : **« on continue »**, sans nous laisser troubler par les inquiets semeurs d'inquiétude et de méfiance ! N'oublions pas de prier avant de parler ou d'écrire, et de prier encore après l'avoir fait.

**Par les mérites infinis du Très Saint Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie, je vous demande la conversion des pauvres pécheurs que nous sommes.**

*Le Seignadou*

# La dévotion au Cœur Immaculé de Marie avant les apparitions de Notre-Dame à Fatima (2)

☞ Du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle ☞

par M. l'abbé Simoulin

## XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Avant d'aller plus loin, il faut mentionner la fondation à Paris du séminaire du Saint-Esprit par Claude-François Poullart des Places, qui donnera naissance à la Congrégation du Saint-Esprit : « *le dimanche de la Pentecôte, 27 mai 1703, Messire Claude Poullart des Places, n'étant lui-même qu'un aspirant à l'état ecclésiastique, a commencé l'établissement d'une communauté et séminaire, consacré au Saint-Esprit, sous l'invocation de la Vierge conçue sans péché.* »

Après avoir mentionné la consécration au Saint-Esprit, Poullart des Places, dès le premier article du règlement, ajoute « une singulière dévotion à la Sainte Vierge » : « *Tous les écoliers adoreront particulièrement le Saint-Esprit auquel ils ont été spécialement dévoués. Ils auront aussi une singulière dévotion à la Sainte Vierge, sous la protection de laquelle on les a offerts au Saint-Esprit.* » Dans la formulation de cet article, on remarquera le lien qui est indiqué entre le Saint-Esprit et Marie : c'est sous la protection de celle-ci que les écoliers ont été offerts au Saint-Esprit. Le fondateur a une confiance particulière dans la prière de la Vierge pour obtenir que les pauvres écoliers soient spécialement dévoués (c'est-à-dire : consacrés) à l'Esprit-Saint, ou, en d'autres termes, pour que celui-ci prenne entièrement possession de leur âme en les embrasant du feu de l'amour divin.

Le deuxième article désigne comme fête principale avec la Pentecôte, *la fête de l'Immaculée Conception*, que les écoliers célébreront « pour obtenir de la très Sainte Vierge une pureté angélique » : « *Ils choisiront les fêtes de la Pentecôte et de l'Immaculée-Conception pour leurs fêtes principales. Ils célébreront la première pour obtenir du Saint-Esprit le feu de l'amour divin, et la seconde pour obtenir de la très Sainte Vierge une pureté angélique : deux vertus qui doivent faire tout le fondement de leur piété.* »

L'article 68 prescrit encore de jeûner la veille de l'Immaculée-Conception : « *Il n'y aura aucun jour de jeûne, outre les jours marqués par l'Église, excepté la veille de l'Immaculée-Conception qu'on a choisie pour la principale fête de la Sainte Vierge dans la maison.* »

Rappelons que nous sommes en 1703, alors que rien n'est encore défini sur ce privilège de Notre-Dame.

Après le décès du jeune fondateur le 2 octobre 1709, le séminaire du Saint-Esprit donnera naissance à la Congrégation du Saint-Esprit. En 1734, les constitutions précisent à nouveau que : « *Cette Congrégation est consacrée à l'Esprit-Saint, sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché. Elle célébrera donc avec une piété particulière les fêtes de la Pentecôte et de l'Immaculée Conception, afin que tous les membres soient embrasés du feu de l'amour divin, et que tous obtiennent une parfaite pureté de cœur et de corps.*

À partir de 1816, le séminaire est également chargé de fournir le clergé de toutes les colonies françaises.

De son côté, c'est en 1841 que François Libermann fonde la *société du Saint-Cœur de Marie*. (cf. *infra p.4*) Son but est l'apostolat auprès des Noirs d'Afrique et auprès des esclaves devenus libres dans les îles de Saint-Domingue (Haïti) et Bourbon (La Réunion).

En 1848, La société fondée par Libermann regorge de vocations mais n'a pas de statut juridique précis. Celle de Poullart des Places existe officiellement mais est à bout de souffle. Or, les buts des deux congrégations sont très voisins. Les membres de la société du Saint-Cœur de Marie entrent dans la congrégation du Saint-Esprit qui devient ainsi l'héritière d'une double tradition, riche des intuitions communes de ses deux fondateurs.

## XIX<sup>e</sup> SIECLE

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que va s'imposer progressivement le privilège central du Cœur de Marie, celui en qui se concentrent tous ses autres privilèges : le *Cœur Immaculé*.

En 1765 Clément VII avait approuvé l'office et la messe du Sacré-Cœur. Et en 1805, Pie VII accorde une fête du « *Cœur Très Pur de Marie* » à quelques églises, célébrée le dimanche de l'octave de l'Assomption (autorisation qui sera renouvelée par Pie IX).

Le même Souverain Pontife, par son *Bref* du 5 septembre 1807, accorde un grand nombre d'indul-

gences aux fidèles associés à la *Pieuse Union du Sacré Cœur de Marie*, canoniquement érigée à Rome dans l'insigne Église collégiale et paroissiale de Saint-Eustache.

Les œuvres se multiplient, consacrées au Cœur de Marie. Signalons le Père Chaminade (1761-1850), fondateur des Frères maristes, la vénérable Marie-Thérèse Dubouché, fondatrice des Sœurs de l'Adoration réparatrice, l'abbé Jean Gailhac, fondateur de l'Institut du Sacré-Cœur de Marie (Béziers), le bienheureux Mgr de Mazenod, fondateur des « *Oblats de Marie Immaculée* » en 1816, et surtout le grand apôtre du Cœur immaculé, Mgr Antoine-Marie Claret (1807-1870), fondateur de la congrégation des « *Missionnaires Fils du Cœur immaculé* » (16 juillet 1849).

Nous pouvons encore signaler un curieux petit ouvrage : « *le mois d'août consacré à l'Immaculé Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie* », attribué à saint Alphonse de Liguori, édité à Toulouse et daté de 1829 ! Ce livret mentionne « l'insigne basilique Saint-Eustache, à Rome, où a été instituée la première congrégation en l'honneur du saint Cœur de Marie », mais il est bel et bien consacré à *l'Immaculé Cœur de Marie*, et cela est nouveau. Il entraîne son lecteur auprès de *l'Immaculée Conception* ou auprès du *Cœur Immaculé de Marie*, alors que ces termes n'ont pas encore conquis leur place dans la dévotion des fidèles.

Et c'est alors que nous retrouvons le vénérable **Libermann**, fondateur des *Missionnaires du saint Cœur de Marie*. Voici comment lui-même relate les origines de sa société : « *Dans ce travail, auquel j'attachais toujours une très grande importance, il m'arriva une chose singulière, dans laquelle le bon plaisir du très saint Cœur de notre bonne Mère était bien manifeste et me cause encore maintenant une grande consolation. Voici ce que c'est : le seul M. Tisserant était d'avis que nous devons consacrer notre œuvre au très saint Cœur de Marie. M. Le Vasseur et moi, nous ne crûmes pas qu'une œuvre apostolique dût être consacrée au Cœur Immaculé de Marie, quoique toute ma confiance soit dans ce très saint Cœur. Je pensais que la Société devait trouver dans sa consécration toutes ses dévotions et un modèle parfait de toutes les vertus fondamentales de l'apostolat ; et je ne sais pourquoi je n'eus pas même l'idée que nous trouvions cela parfaitement dans la dévotion au très saint et immaculé Cœur. Je me fixais vers un autre objet : la Croix. Je me donnais bien des peines pour tracer le plan en question ; impossible de trouver seulement une idée, je fus dans la plus profonde obscurité. Je fis la visite des sept églises et j'allais en outre visiter quelques églises de dévotion à la très sainte Vierge, et alors, sans pouvoir me rendre compte pourquoi, je me trouvai décidé à consacrer l'œuvre au très saint Cœur de Marie. »*

L'expression est donc là, mais il ne s'y arrête pas encore. Lors de la fusion de sa société avec

celle du Saint-Esprit, il s'y arrêtera enfin : le texte de l'accord de principe, signé le 24 août 1848, dit dans son article premier : « *La Congrégation restera consacrée au Saint-Esprit sous l'invocation du Saint et Immaculé Cœur de Marie.* » Et il établira pour cette nouvelle société les « *Règlements de la Congrégation du Saint-Esprit sous l'invocation de l'Immaculé Cœur de Marie* ».

Dans une lettre à un de ses prêtres, il lui confie ces belles réflexions : « *il y a deux manières de travailler [aux salut des âmes] : l'une active, et l'autre passive. La manière active consiste à travailler à l'instruction de ces âmes et à remplir activement les fonctions du saint ministère. La manière passive est de souffrir pour elles par ordre de Dieu et selon sa volonté. Eh bien ! je vous dis en vérité que la seconde manière est infiniment plus utile que la première. Voyez donc le Cœur Immaculé de Marie ! que de souffrances il a endurées pour le salut du monde ! Marie n'est pas allée prêcher l'Évangile de son Fils, mais elle a souffert dans son cœur : voilà l'unique apostolat de Marie. Eh bien ! n'était-elle pas plus grande que tous les apôtres ?* » (Lettre à M. Pierre Logier, le 6 mai 1851)

Peu à peu l'expression *Cœur Immaculé* s'impose donc, aidée en cela par le Ciel lui-même qui soutient et semble bien approuver les efforts de ces saintes âmes pour faire connaître la richesse du Cœur de Marie.

C'est la demande faite à sainte Catherine Labouré de **la Médaille miraculeuse** portant l'image des deux cœurs et l'invocation bien connue (1830) ; c'est aussi la demande faite au curé de **Notre-Dame des Victoires** de Paris (1836) de consacrer sa paroisse au Cœur immaculé en vue de la conversion des pécheurs.

Il convient, à ce propos, d'admirer comment le Cœur Immaculé sait disposer les choses pour que ses prêtres choisis puissent se rencontrer dans l'amour de ce cœur. Cette rencontre est révélatrice des désirs de l'Immaculée de se faire connaître.

Il s'agit donc d'abord de **l'abbé Desgenettes**. Célébrant la messe le samedi 3 décembre 1836 à l'autel de la Vierge Marie, à Notre-Dame des Victoires, alors qu'il est découragé et terriblement troublé par la pensée qu'il lui faut renoncer à sa charge et porter sa démission de curé à son évêque, il reçoit cette locution intérieure : « **Consacre ta paroisse au très saint et immaculé Cœur de Marie.** » Aussitôt, il retrouve la paix et peut célébrer dignement sa messe. Huit jours plus tard, **la paroisse de Notre-Dame des Victoires est consacrée au Cœur immaculé de Marie** (dimanche 11 décembre 1836), puis le premier registre de l'association du très saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs est ouvert (12 janvier 1837). Charles Desgenettes en est le premier signataire, suivi de dix prêtres.

A la même époque, alors que **l'abbé Vianney, curé d'Ars** prie instamment la Vierge Marie en faveur de ses paroissiens, à genoux devant l'autel qui lui est dédié dans l'église d'Ars, il « entend une voix céleste lui parler et lui dire : **« Consacrez votre paroisse à Marie, conçue sans péché. »** Plein de confiance en cette voix qu'il a entendue et par laquelle son âme s'est trouvée subitement consolée, il annonce en chaire le dimanche suivant le dessein qu'il a conçu de consacrer tous ses paroissiens à Marie conçue sans péché : que pour cela il fera faire **un cœur d'or** dans l'intérieur duquel seront enfermés les noms de toutes les familles d'Ars »... Cette consécration a lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 1836. Six ans plus tard, le curé d'Ars demande l'inscription de la paroisse à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires fondée par l'abbé Desgenettes.

Et nous pouvons y joindre deux autres dévots de l'Immaculée.

En **1841 : le père François Libermann, dont nous avons déjà parlé, ordonné le 18 septembre, célèbre sa deuxième messe, le 25 septembre, à Notre-Dame des Victoires.** Le vénérable fondateur des Spiritains prendra conseil auprès du P. Desgenettes, avec ses amis les abbés Tisserand et Le Vavasseur, dès l'origine de son projet de société du Saint Cœur de Marie et d'apostolat auprès des populations noires. **Dans une lettre, il défendra l'œuvre de l'Archiconfrérie auprès d'un confrère, écrivant notamment, à propos de Desgenettes :** « C'est un saint et un homme d'une grande sagesse. Tout ce qu'il y a de mauvais prêtres à Paris est déchaîné contre lui ; il les laisse dire sans jamais faire la moindre démarche pour se justifier. »

Et c'est en **1842, le 20 janvier, à Rome, qu'un jeune juif, Alphonse Ratisbonne, se convertit ;** après avoir porté la médaille miraculeuse sans y croire, la Vierge Marie lui apparaît dans une chapelle latérale de l'église Sant' Andrea delle Fratte. **L'Archiconfrérie prie tout spécialement pour lui, depuis quelques semaines, à la demande de son frère le P. Théodore Ratisbonne,** vicaire du P. Desgenettes, précisément chargé d'animer la prière de l'association

Mais ce sont surtout la proclamation solennelle du **dogme de l'Immaculée Conception** (1854) et les apparitions de **Lourdes** (1858), qui mettront le point d'orgue à ce long cheminement. Aussi dès 1855, la sacrée Congrégation des Rites avait-elle approuvé une *fête du Cœur très pur de la Bienheureuse Vierge Marie.*

En 1873, un pieux jésuite, le R. P. Xavier de Franciosi, écrit un important ouvrage où nous cueillons cette belle pensée : *« La dévotion au saint et immaculé Cœur de Marie [...] est la forme actuellement choisie et désignée par Elle pour nous acquiescer de nos devoirs à son égard. »* Et cet auteur

écrit encore : *« Le Cœur de Marie conduit infailliblement au Cœur de Jésus ; ces deux Cœurs ne se séparent pas ; qui trouve l'un trouve l'autre. C'est le Cœur de Marie qui montre le Cœur de Jésus et c'est lui également qui le donne. »*

Nous n'en finirions pas d'énumérer les fondations d'associations, de confréries, de congrégations mises par leurs fondateurs sous le patronage du Cœur immaculé, soit seul, soit uni à celui de son Fils. Et nous pourrions aussi évoquer les congrès mariaux qui marquèrent la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Livourne, Florence, Turin, Lyon, Lille) et qui contribuèrent à mettre cette dévotion à l'honneur.

Entre autres, au Congrès de Fribourg (1902), il fut lu par l'abbé Deschamps un rapport béni par Mgr Jean-Augustin Germain, archevêque de Toulouse, concernant **une association dénommée « Croisade Mariale ».** Elle venait d'être fondée dans **la paroisse toulousaine de l'Immaculée-Conception** par le R.P. Alfred Deschamps S.J., aidé par le zélé curé, l'abbé Joseph Martres. (cf. art. A la gloire de l'Immaculée, dans le Seignadou de mars 2017, pp. 12 et sq.) Voici comment est présentée cette croisade :

*LA CROISADE MARIALE – Les membres de la Confrérie sont invités à entrer dans cette ligue, approuvée par le Souverain Pontife et plus de quarante Archevêques ou Évêques de France. Elle a pour but d'amener le « Règne du Cœur adorable de Jésus par le règne du Cœur Immaculé de Marie ». Une supplique, en vue d'obtenir de notre Saint-Père le Pape « la consécration du genre humain au Cœur Immaculé de Marie », a été lancée de notre sanctuaire. Nous pouvons et devons en revendiquer la paternité : le texte nous appartient et, depuis longtemps, des centaines de mille adhésions ont été présentées à l'auguste destinataire.*

Cette paroisse fut choisie pour siège de cette œuvre parce que son église est la première construite en France, et même au monde, sous ce vocable de l'Immaculée Conception après la définition du dogme, et aussi la première après la déclaration de Notre-Dame à Bernadette dans la Grotte de Lourdes. Fondée pendant les apparitions de Lourdes (1<sup>er</sup> mai 1858) elle fut mise à cause de cela sous le vocable même du titre que Marie s'était donné à Massabielle cinq semaines auparavant, par son fondateur, l'abbé Philippe Ravary, lequel avait été ordonné prêtre douze ans plus tôt, le jour même où la Vierge se montrait à La Salette (19 septembre 1846).

Cette association répandait dans le monde entier une formule de consécration au Cœur immaculé de Marie et aussi une supplique au Saint-Père pour en obtenir un acte solennel de consécration du monde au Cœur immaculé de Marie. A ce sujet, le Père Deschamps écrivait : *« D'après les desseins de Dieu que nous avons pu entrevoir assez clairement, l'avènement du Cœur immaculé de Marie est provi-*

dentiellement nécessaire à l'avènement du Cœur adorable de Jésus. » Voici le texte de la consécration diffusé par l'association :

**Consécration au Cœur Immaculé de Marie**

*O Marie, Vierge puissante et Mère de miséricorde,  
Reine du ciel et refuge des pécheurs,  
nous nous consacrons à votre Cœur immaculé.*

*Nous vous consacrons notre être et notre vie tout  
entière, tout ce que nous avons, tout ce que nous  
aimons, tout ce que nous sommes.  
A vous nos corps, nos âmes.  
A vous nos foyers, nos familles, notre patrie.*

*Nous voulons que tout en nous, tout autour de nous  
vous appartienne et participe aux bienfaits  
de vos bénédictions maternelles.*

*Et pour que cette consécration soit vraiment efficace  
et durable, nous renouvelons aujourd'hui à vos  
pieds, ô Marie, les promesses de notre baptême et  
de notre première Communion.*

*Nous nous engageons à professer courageusement  
et toujours les vérités de la Foi, à vivre en catho-  
liques pleinement soumis à toutes les directions du  
Pape et des Évêques en communion avec lui.*

*Nous nous engageons à observer les  
commandements de Dieu et de l'Église, et  
particulièrement la sanctification du dimanche.*

*Nous nous engageons à faire entrer dans notre vie -  
autant qu'il nous sera possible - les consolantes pra-  
tiques de la religion chrétienne  
et surtout la sainte Communion.*

*Nous vous promettons enfin, ô glorieuse Mère de  
Dieu et tendre Mère des hommes, de mettre  
tout notre cœur au service de votre culte béni,  
afin de hâter, d'assurer, par le règne de votre Cœur  
immaculé, le règne du Cœur de votre adorable Fils  
dans nos âmes et dans toutes les âmes,  
dans notre cher pays et dans tout l'univers,  
sur la terre comme au ciel.*

*Ainsi soit-il.*

*(3 années d'indulgence - 21 février 1907)*

La Croisade mariale fut approuvée par le Saint-Siège dans une lettre très laudative du cardinal Merry del Val, datée du 6 janvier 1904. En décembre suivant, le Congrès marial de Rome, présidé par Monseigneur Radini-Tedeschi, approuva chaleureusement un rapport sur cette œuvre, ainsi que plusieurs vœux en sa faveur.

**Carnet paroissial ❧ ❧ ❧ mai 2017**

**Saint-Joseph-des-Carmes**

**Baptême :**

le 12 mai 2017, M. Éric SARRAIL, du domaine de Gach, voisin de l'école, né le 06 août 1943 à Carcassonne

**Tu es sacerdos in aeternum !**

Le 29 juin prochain, ce ne sont pas moins de 4 anciens de l'école Saint-Joseph-des-Carmes qui recevront des mains de de Mgr de Galarreta le sacrement de l'ordre. L'un d'entre eux est même de la paroisse Saint-Joseph. Pensons bien à eux dans nos prières, afin que Dieu leur donne d'être des prêtres saints et zélés !

Romain Clop  
Bernard Jouannic  
Vianney de Lédinghen  
Florent Marignol

*Les dates des premières messes aux Carmes  
figurent dans les dates à retenir p. 21*

**Mon Dieu, donnez-nous des prêtres...**

A l'instar des femmes de Lu si merveilleusement exaucées, à l'issue de la messe dominicale, aux Carmes, au pied de l'autel de la Mère de Dieu, les mères et grand-mères de famille unissent leurs désirs et leurs ferventes prières pour faire violence au cœur du Prêtre éternel. Puissent-elles s'y trouver toujours plus nombreuses !

**Le poumon, vous dis-je !**

Monsieur l'abbé Le Noac'h a le plaisir de vous inviter à assister à la représentation théâtrale du *Malade Imaginaire* de Molière, qui sera donnée par la classe de seconde le mercredi 31 mai à 20h30 sous le grand préau. Vous pouvez bien sûr venir avec vos voisins, amis, etc...

**L'organisation de l'UDT recherche  
deux chauffeurs expérimentés...**

... pour effectuer des navettes entre le 12 et le 16 août prochain : les volontaires se verront offrir une inscription gratuite pour pouvoir suivre les activités dans leurs temps libres.

*Contactez l'abbé le Roux au 04.68.76.68.17.*

**Procession du Très-Saint-Sacrement dans les rues de Toulouse**

le dimanche 18 juin 2017 en la solennité de la Fête-Dieu :  
**départ à 16h00** (RDV Chapelle ND de Férétra à 15h45)



## La voix des supérieurs : Que penser des dispositions romaines concernant les mariages dans la Fraternité Saint-Pie X ?

*Lors d'un voyage aux États-Unis, en avril dernier, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, a accordé au site américain sspx.org un entretien vidéo sur les questions soulevées par la Lettre du cardinal Gerhard Ludwig Müller, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, sur les mariages dans la Fraternité (4 avril 2017). On pourra en lire ici la transcription intégrale, traduite en français.*

*Cet entretien, réalisé le 21 avril, ne répond pas directement à toutes les objections formulées depuis la parution de la Lettre du cardinal Müller. Il en donne une interprétation générale qui sera précisée de façon argumentée par un Directoire canonique à l'usage des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, comme annoncé par fsspx.news le 12 avril.*

*Soyez grandement remercié, Monseigneur, d'avoir pris le temps sur votre horaire très chargé pour cette entrevue. Permettez-moi quelques questions pour clarifier de récentes nouvelles reçues de Rome.*

Avec plaisir.

*1) Tout d'abord, les dernières nouvelles de Rome à propos de la Fraternité concernent les dispositions relatives à nos mariages. Qu'est-ce que cela signifie pour la Fraternité et comment cela nous affectera-t-il pratiquement ?*

C'est une vaste question. Laissez-moi rappeler un peu le contexte. Depuis des années, une sorte de jurisprudence a été établie par l'Église officielle, par Rome, qui prétend que nos mariages seraient invalides. Bien sûr, nous avons suffisamment d'éléments de droit canonique pour prouver que ce n'est pas le cas. Mais néanmoins, les gens qui veulent rompre – si je peux dire ainsi – leur mariage ont, avec cette disposition officielle, une voie facile pour le faire.

Depuis des années, j'ai essayé de voir avec Rome ce qui pouvait être fait pour mettre fin à cette situation injuste et fautive. Finalement, après avoir échangé différentes idées au cours des années – il y a presque 10 ans que je discute de cela –, est venue l'idée – et c'est certainement une initiative du Saint-Père – de dire aux évêques : pourquoi ne pas reconnaître cette situation comme catholique et donc donner la délégation ? Voilà le contexte.

Maintenant, comme pour beaucoup de documents, il faut lire entre les lignes. Je pense que le but se trouve dans le deuxième paragraphe qui dit aux évêques : les prêtres de la Fraternité, bien que l'Église les identifie comme irréguliers, sont capables de recevoir la délégation nécessaire pour bénir ou recevoir les consentements du mariage. Je pense donc que cela doit être lu comme un nouveau pas en faveur de la Fraternité, dans les faits ; non pas une tentative d'essayer de se mettre la Fraternité « dans la poche » – comme on dit familièrement. Non ! au contraire, c'est une reconnaissance que ce que nous faisons est catholique. D'où le message aux évêques : « Vous pouvez donner la délégation même à ces prêtres. »

Ce qui est très intéressant aussi, c'est qu'on parle de nos mariages. Et il est dit que, même si les prêtres diocésains sont délégués pour recevoir les consentements, la messe est néanmoins célébrée par un prêtre de la Fraternité. Le fait qu'il y ait une déclaration claire que la messe célébrée soit celle de la Fraternité, c'est encore un nouveau pas dans la bonne direction, car il est dit que ses prêtres non seulement peuvent, mais diront la messe. Et évidemment de la manière appropriée, donc sans aucune irrégularité canonique.

Vous trouvez quelque part une certaine contradiction dans le texte. C'est évident. Il faut comprendre que, d'abord, Rome veut affirmer que nous ne sommes pas encore, à ses yeux, complètement dans l'ordre selon le droit canonique. Il en est fait mention. Mais cependant : « Traitez-les normalement comme s'il n'y avait pas de désordre. » C'est intéressant !

Certainement, vous pouvez avoir différentes façons d'examiner ce texte ; une manière positive ou une manière pessimiste. Mais, en regardant le Saint-Père, en considérant comment le pape François nous traite depuis un certain temps, il est très clair qu'il s'agit d'un pas bienveillant envers nous ; non pas un piège, un mauvais coup caché ou une mainmise. Non ! c'est une volonté que nous soyons traités correctement à tous les niveaux.

*2) Excellence, vous avez parlé de contradictions possibles dans le texte ou même de différentes façons de lire entre les lignes. Certains fidèles qui assistent aux messes de la Fraternité s'attendent peut-être à devoir maintenant accepter les prêtres du diocèse pour recevoir leurs consentements. Et certains d'entre eux semblent mal à l'aise à l'idée qu'un prêtre diocésain vienne, par exemple, dans une chapelle de la Fraternité pour recevoir leurs consentements. Que diriez-vous à ceux qui pensent que cette disposition de Rome n'est qu'un nouvel obstacle pour les fidèles désireux de se marier en présence des prêtres de la Fraternité ?*

Je pense que lorsque nous abordons une situation pratique, il est difficile de savoir à l'avance ce qui se passera. Nous allons essayer de traiter avec les évêques ; nous allons essayer de tirer le meilleur

parti du texte. Nous avons déjà des cas, en particulier en Argentine, le pays du pape, où l'évêque a simplement donné la délégation à nos prêtres [1]. Tout simplement. Et nous espérons que cela devienne la situation générale. Donc, l'interprétation correcte du texte.

Cela n'exclut pas une situation où, par exemple, un évêque se montrera obstiné... et insistera pour imposer un prêtre. Nous devons alors examiner la situation concrète. Certainement, comme c'est un mariage de nos fidèles, ils ont leur mot à dire. Et c'est pourquoi je lis de cette façon le texte : « dans l'impossibilité pour le plan A, allez au plan B » qui consiste à donner directement la délégation aux prêtres de la Fraternité.

Donc, s'il y a des cas où nous nous sentons mal à l'aise, nous devons le dire. Et c'est même dans le texte. Probablement nous aurons ici et là quelques difficultés, mais elles ne sont pas sans solution.

*3) Puisque le document mentionne la possibilité que les ordinaires donnent la délégation directement [aux prêtres] de la Fraternité, et que vous avez cité des exemples où c'est déjà le cas, comment les prêtres de la Fraternité tenteront-ils d'obtenir cette délégation ? Est-ce du ressort des prêtres individuels, des prieurs locaux, des Supérieurs de district ou de la Maison générale ? Pouvez-vous nous éclairer sur la façon dont, pratiquement, cela se réalisera ?*

Nous indiquerons aux différents districts la façon, la manière de traiter. On peut prévoir différents scénarios. En général, comme je l'ai dit, nous essaierons non pas de traiter au cas par cas, mais de parvenir à des règles générales avec les évêques. Et cela signifie donc un contact du Supérieur du district.

*4) En ce qui concerne ces règles générales, il a été indiqué dans le document publié par la Maison générale, qu'un Directoire serait établi pour l'ensemble de la Fraternité. Est-il prématuré de commenter ce Directoire ou avez-vous déjà eu des conversations au sujet de ce Directoire ?*

Il est trop tôt pour en parler. Nous devons également attendre de voir comment ce texte venant de Rome va être reçu localement. Et nous n'avons pas encore toutes les réponses. Mais vous pouvez facilement imaginer que, avec un tel texte, la plupart des évêques ne s'embarrasseront pas, car il s'agit d'une ouverture envers nous. Et ils vont simplement accorder la délégation.

*5) Comment aborderons-nous la question du mariage dans des endroits où, par exemple, les évêques ne veulent pas collaborer ? Risque-t-on d'avoir certains pays ou diocèses où les évêques accordent une délégation et d'autres pas ?*

A strictement parler, nous pourrions nous attendre à cela. Il est possible que des évêques s'opposent aux dispositions du pape. Nous le savons. Mais je ne le crains pas, parce que [dans ce cas], nous revenons

à la situation actuelle, prévue par le droit canonique, qui dit que, s'il y a une grave difficulté – en latin : *grave incommodum* –, les futurs époux peuvent procéder [et se marier]. Ils doivent avoir, dans ce cas, des témoins et un prêtre, s'il y en a un de disponible.

*6) Dans le cas où un évêque local serait opposé, y a-t-il ou pas un recours possible à Rome pour nous protéger ?*

Je dirais que ce n'est pas nécessaire, mais nous examinerons probablement la question. Nous pouvons parler avec Rome à ce sujet : serait-il juste d'établir dans de tels cas une autre disposition, si je puis dire ? Quand j'ai parlé au pape de la situation actuelle où les évêques nous refusent [la délégation], il a déclaré : « Mais je peux la donner ! » C'était très intéressant. Comme ultime recours, nous savons que, du côté du pape, il y a cette volonté.

*7) Cela peut sembler une question pratique ; à la lumière du document récent, où seront dorénavant enregistrés ces mariages ? Dans les prieurés et chapelles de la Fraternité, dans les paroisses du diocèse ou ailleurs ?*

Si nous suivons l'indication du texte lui-même, je pense que l'interprétation correcte est que nous continuons à renseigner nos registres, et nous envoyons la notification [du mariage] au diocèse. Il se pourrait que nous envoyions un peu plus que la notification, mais ce n'est pas clair dans le texte.

*8) Pour ceux qui souhaitent se marier, prévoyez-vous une sorte d'examen pour les conjoints que nous avons préparés au mariage ? N'est-il pas étrange qu'un prêtre qui n'a eu aucun rôle dans la formation des conjoints devienne le témoin de leur échange de consentements, sans avoir la moindre idée s'ils sont bien préparés ?*

Là encore, je pense que le texte prévoit que nous préparons et examinons, et le prêtre local n'est là que pour la cérémonie, comme pour mettre le cachet sur une réalité qui est entièrement nôtre.

*9) Vous y avez déjà répondu un peu, mais vous pourriez peut-être l'explicitier. Vous semblez considérer qu'il s'agit d'une étape vers la régularisation (canonique de la Fraternité), ou au moins d'une marque de bonne volonté de la part de Rome, plutôt qu'une sorte de piège pour nous empêcher de faire le travail que nous avons fait jusqu'à présent. Pouvez-vous commenter un peu plus ?*

Volontiers ! Je pense que ce n'est pas la première étape dans cette direction. Je vous ai dit avoir discuté de cette question depuis 10 ans déjà. Je parle aussi avec Rome d'autres problèmes qui demanderaient une intervention de la plus haute autorité : les actes sacramentels catholiques que nous posons et qui seraient reconnus par Rome. Je constate que cela se produit à différents niveaux et que plus le temps passe, plus cela devient la pratique courante.

Cela signifie que, malgré certaines allégations selon lesquelles nous sommes irréguliers, nous sommes traités de plus en plus comme si les choses étaient tout à fait normales. Ces dernières années, tout le monde a entendu parler du pouvoir [donné aux prêtres de la Fraternité] de confesser dans le monde entier. Et non seulement valablement, mais de manière licite ; c'est-à-dire que tout le monde peut, sans problème de conscience, s'adresser aux prêtres de la Fraternité. C'est un exemple.

Un autre exemple, ce sont les ordinations. L'année dernière, j'ai reçu une lettre de Rome disant : « Vous pouvez ordonner librement vos prêtres sans la permission de l'Ordinaire du lieu. » Donc, si je peux ordonner librement, cela signifie que l'ordination est reconnue par l'Église, non seulement comme valide mais aussi dans l'ordre. Si je peux le faire librement, il est clair que cela est déjà reconnu et accepté. Donc, c'est une étape de plus dans cette acceptation que nous sommes des « catholiques normaux », en dépit de ce sentiment sous-jacent que nous ne sommes toujours pas complètement dans l'ordre. Cela se passe de plus en plus ainsi, et ce n'est pas le premier pas. Franchement, je ne vois pas de volonté d'interférence ou de mainmise, mais simplement la reconnaissance que ce que nous faisons est catholique.

*10) Pour changer un peu de sujet, même si je suppose que c'est indirectement lié, nous sommes à un peu plus d'un an du prochain Chapitre général de la Fraternité. Pouvez-vous dire quelque chose sur les préparatifs en cours et ce que cela signifie pour la Fraternité ? Ou est-il trop tôt pour en parler ?*

Non, je ne pense pas que ce soit trop tôt, nous pouvons vraiment en parler. Ce Chapitre aura lieu, que l'on aille de l'avant ou que nous en restions là où nous sommes maintenant. En tout cas, même si nous étions reconnus avant [la date prévue du Chapitre général], cela impliquerait un Chapitre général selon nos règles internes. Donc, que ce Chapitre se tienne avant ou à la date prévue, il sera de toute façon pour nous l'occasion d'examiner la fidélité à nos statuts, à quel point nous les accomplissons, quels sont les manquements, les points à améliorer, les questions et problèmes nouveaux. Je suppose que cette nouvelle reconnaissance possible de Rome soulèvera, lorsqu'elle se produira, un certain nombre de nouvelles questions, de nouvelles situations. Nous y réfléchissons déjà maintenant, mais nous devons alors édicter des lignes directrices et des règles pour toute la Fraternité. En tout cas, je pense que ce sera un Chapitre important et nous le préparons, bien sûr ! Un an n'est pas de trop pour le préparer.

*11) De manière plus générale, pouvez-vous nous dire comment et où la Fraternité grandit le plus dans le monde ? Y a-t-il des endroits vraiment remarquables ou particulièrement impressionnants ?*

Disons que nous avons des variations dans notre croissance. Ce que je vois, en général, c'est une croissance plus ou moins constante, pas vraiment spectaculaire. De temps en temps, un groupe nous rejoint, mais c'est vraiment rare. Ce sont plutôt des personnes individuelles qui viennent, qui se joignent à nous, une famille ici ou là. Cela est universel, dans tous les pays où nous sommes installés, sur les six continents, vous trouvez ce phénomène. Certains endroits connaissent une croissance plus grande ou plus intense : des pays comme les États-Unis et certains endroits d'Afrique. Il y a des variations d'un pays à l'autre. Je ne peux donc pas dire avec certitude que depuis 10 ans, la Fraternité ait augmenté dans un pays plus qu'un autre. C'est toute la Fraternité qui continue de croître, et plus nous grandissons, plus la pénurie de prêtres pour faire face à tous les besoins devient problématique.

*12) En ce qui concerne les prêtres, quelle est la tendance des prêtres provenant de diocèses ou de congrégations religieuses, et qui s'intéressent à la Fraternité ? Leur nombre a-t-il augmenté ou diminué depuis François ? Pouvez-vous nous parler de leurs motifs et pourquoi ils choisissent la Fraternité parmi différentes options ?*

Oui, il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de changement avant et après l'élection du pape François. Peut-être un peu plus, mais j'hésiterais à être très absolu. Je pense que c'est une tendance plus profonde pour tenir à la seule personne du pape. Il y a des prêtres, en effet, qui s'approchent de nous. Vous avez des niveaux différents ou des attitudes différentes. Certains prêtres nous approchent pour devenir membres, mais beaucoup ne veulent pas nécessairement devenir membres. Ils veulent être amis, ils veulent apprendre de nous la liturgie sacrée, d'une part, mais plus encore la doctrine.

Il y a environ deux ans en Italie, j'étais devant un groupe de prêtres amis, environ 30 prêtres et je leur ai demandé : qu'attendez-vous de nous ? J'étais presque certain qu'ils diraient : « Eh bien, apprenez-nous à dire la messe ». Ce ne fut pas la réponse. Leur réponse : la doctrine. C'est ce qu'ils attendent. Et c'est plus profond, bien sûr : sans doctrine qui explique la messe, la messe peut être belle... mais ce qui la rend solide, c'est la doctrine qui s'exprime, qui vient de la messe. Et si vous avez une bonne et solide connaissance de cette théologie, la liturgie est encore plus nécessaire, si je puis dire.

Et c'est ce que vous voyez un peu partout. Je vois des prêtres qui nous approchent, non pas seulement pour la messe : pour beaucoup plus ! Ils veulent apprendre la tradition. Beaucoup d'entre eux, lorsqu'ils découvrent la messe, sont frustrés. Ils se sentent trompés. Et ils disent : « Ce sont des trésors, nos trésors, et ils nous ont été cachés ! » Mais ils ne conservent pas cet état de frustration, et ils apprécient vraiment la Tradition ; ils veulent en vivre.

13) *Excellence, en parlant d'une autre question plus universelle, Amoris lætitia a engendré énormément de confusion et de controverse depuis sa parution l'année dernière. D'une part, on pourrait dire qu'il est encourageant de voir certains se réveiller dans cette crise de l'Église ; d'autre part, les résultats pastoraux de ce document sont vraiment ravageurs. Il y en a même qui affirment que la Fraternité a été trop faible dans sa critique d'Amoris lætitia. Quelles sont vos réflexions sur ce document et sur la controverse qu'il a engendrée ?*

A l'époque, j'ai écrit au pape François, et nous avons préparé un texte pour alerter les cardinaux, une lettre écrite par nos trois évêques. Mais, – je ne dirai pas « malheureusement », car ce ne serait pas le mot juste – mais quatre cardinaux ont pris l'initiative (des *Dubia*) juste avant l'envoi de notre lettre. C'est pourquoi il n'y a jamais eu beaucoup de bruit [autour de notre lettre], parce que tout était déjà fait ! Notre lettre donc est restée dans un tiroir.

En fait, nous faisons tout ce que nous pouvons avec ceux qui élèvent leurs voix. Je pense qu'il est important que les gens remarquent que nous ne sommes plus les seuls à nous plaindre, à dénoncer, à attaquer ces situations mauvaises qui nuisent aux âmes. C'est une des raisons pour lesquelles, ici et là, je ne parle pas tout de suite, laissant leurs voix apparaître, et ne mélangeant pas la mienne aux leurs. Parce qu'en général, lorsque nous faisons cela, ils sont disqualifiés, car la tendance à nous disqualifier est encore très présente dans l'Église moderne. Et donc, laisser entendre leurs voix, pour toute l'Église, est probablement mieux. Tout le monde sait de toute façon ce que nous pensons, nos positions. Cela n'a pas changé, tout le monde le sait.

Alors tant qu'il y a des voix dans l'Église qui parlent dans la bonne direction, dire que, un jour ou l'autre, j'ai parlé plus faiblement, ne change rien dans l'ensemble, dans le grand combat qui est toujours là. Cela est tout à fait clair ! Cela ne signifie absolument pas que j'ai amolli notre discours, par calcul politique, afin de ne pas compromettre la possibilité d'un accord – ce qui n'est pas la bonne expression, plutôt : une reconnaissance canonique –, cela n'est tout simplement pas vrai. Celui qui est attentif et regarde tout ce que j'écris et dis, pourra reconnaître

que je ne fais que continuer. Nous sommes toujours les mêmes.

Et j'insiste à Rome pour dire que nous sommes ainsi, et que nous ne changerons pas. Nous sommes peut-être un peu moins polémiques dans nos attaques contre les personnes. Mais notre motif n'est pas l'obtention d'un gain pour nous seulement. Ce que nous recherchons, c'est le moyen le plus efficace d'obtenir un bienfait pour toute l'Église. Parfois en donnant simplement un argument, on obtient davantage qu'en l'aboyant. Il faut regarder les cas. Nous sommes toujours dans un combat, nous le savons, et ce n'est certainement pas fini. Ce n'est pas seulement pour le plaisir de se battre, mais parce que nous appartenons à l'Église militante.

14) *En conclusion, une question plus simple : vous êtes ici à St. Mary's, KS, pour des confirmations. St. Mary's est évidemment la plus grande paroisse et école de la Fraternité aux États-Unis. Quelles sont vos impressions ou vos réflexions sur St. Mary's ?*

J'admire le travail de la Divine Providence en ce lieu sanctifié avant nous par les Jésuites. C'était le scolasticat des Jésuites. Dans l'église, qui n'est plus là, qui a brûlé, nous savons que plus de 1000 prêtres ont été ordonnés. Ce n'est pas seulement un lieu très saint, mais un lieu très sacerdotal. Et comme la première préoccupation de la Fraternité est le sacerdoce, c'est un bon rappel.

Et je peux dire que nous sommes en train de récolter. Nous essayons de semer bien sûr, mais nous récoltons le fruit du travail des bons ouvriers qui nous ont précédés dans le champ du Seigneur. Nous admirons sans aucun doute, et remercions Dieu pour ces beaux fruits de la vie de la Tradition, qui se voyait partout avant.

*Pour conserver à cet entretien son caractère propre, le style oral a été maintenu.*

[1] Il s'agit de Mgr Eduardo Eliseo Martín, évêque de Rosario, en Argentine. En France, Mgr Alain Plantet, évêque de Carcassonne et Narbonne, Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, et Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, ont adopté des dispositions semblables. NDLR française.

## A propos d'une lettre de quelques prêtres aux fidèles du District de France

(source : *fsspx.news*, le 11 mai 2017)

Le 27 mars 2017, le cardinal Gerhard Ludwig Müller, président de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et de la Commission *Ecclesia Dei*, signait, par mandat du pape François, une Lettre adressée aux évêques du monde entier « au sujet des permissions pour la célébration de mariages de fidèles de la Fraternité Saint-Pie X ».

La Maison générale a publié le 4 avril 2017 un communiqué de presse afin de remercier « *profondément le Saint-Père pour sa sollicitude pastorale, telle qu'elle s'exprime à travers la lettre de la Commission Ecclesia Dei, dans le but de lever 'les doutes quant à la validité du sacrement de mariage'* ». Ce communiqué rappelait la volonté de la Fraternité de poursuivre dans le même esprit ce qu'elle a toujours

fait, à savoir « *préparer au mariage les futurs époux, selon la doctrine immuable du Christ sur l'unité et l'indissolubilité de cette union (cf. Mt 19, 6), avant de recevoir les consentements dans le rite traditionnel de la Sainte Église.* »

Le site officiel de la Fraternité Saint-Pie X (fsspx.news) dans un « commentaire autorisé » rapportait clairement les positions de la Fraternité concernant les mariages, en particulier leur validité, même sans délégation officielle : « *Pour autant, de même que le sacrement de pénitence n'était pas conféré de manière invalide par les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X avant 2015, de même les mariages célébrés par eux, sans délégation officielle de l'évêque du lieu ou du curé de la paroisse, ne l'étaient pas davantage.* » Ce commentaire s'appuie sur ce que le Droit canon prévoit dans de tels cas.

Depuis toujours, les autorités de la Fraternité n'ont eu de cesse de protester auprès des instances romaines contre les injustes et scandaleuses déclarations de nullité prononcées presque automatiquement par les tribunaux ecclésiastiques, au motif que la forme canonique n'était pas respectée. Par ce geste du Souverain Pontife, c'est un changement important qui s'opère : le clergé officiel sera désormais obligé de reconnaître la capacité des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X à être des témoins auto-

risés de l'Église, et les mariages ne pourront plus être déclarés nuls, sans un procès canonique en bonne et due forme.

Mgr Bernard Fellay, Supérieur général, a informé les supérieurs et autres membres de la Fraternité qu'un Directoire serait établi pour l'application prudente de ces nouvelles dispositions.

Malheureusement, n'attendant pas la publication de ce Directoire, le dimanche 7 mai 2017, quelques prêtres du District de France ont imprudemment lu en chaire et diffusé une Lettre adressée aux fidèles, sans en aviser le Supérieur de District, mettant en cause la direction de la Fraternité Saint-Pie X.

Le Supérieur du District, l'abbé Christian Bouchacourt, a déchargé de leurs fonctions de doyens les signataires de cette prise de position. Il condamne fermement cet acte subversif, préparé dans le secret, visant à déstabiliser les supérieurs et prenant en otages les fidèles.

Cette douloureuse épreuve nous rappelle que le combat de la foi doit être mené dans un esprit de foi, avec des moyens surnaturels. Unis dans la prière, gardons la paix qui est la « tranquillité de l'ordre », et livrons généreusement ce combat, persuadés que Dieu seul donnera la victoire.

## MARCHE EN MA PRÉSENCE

Abbé François Delmotte

« *Marche en ma présence et sois parfait.* » (1) C'est ainsi que Dieu s'adresse à Abraham, alors qu'il renouvelle son alliance avec lui et qu'il lui promet à nouveau que le Messie naîtra de sa descendance. Marcher en présence de Dieu : voici tout un programme de vie chrétienne, le seul mot d'ordre que le Bon Dieu donne à Abraham. Une seule consigne, mais qui suffit amplement à se sanctifier. En effet, marcher en présence de Dieu conduit à la perfection, à la sainteté, selon la parole même gardée précieusement dans la Sainte Écriture. Il suffirait donc au chrétien, encore aujourd'hui, de vivre dans cette présence constante de Dieu pour être saint. Oui, mais comment faire ? comment marcher en présence de Dieu ?

Qu'est-ce que Dieu ? Le catéchisme nous répond : Dieu est un pur esprit. Un esprit, c'est-à-dire un être qui n'est pas limité par un corps, qui n'est pas attaché à la matière. L'âme humaine est un esprit, mais unie à un corps. L'ange est un esprit, mais créé et ne possédant pas en lui-même sa propre existence : il la reçoit de Dieu. Dieu seul est un pur esprit, absolument indépendant de quelque matière que ce soit et dont la nature est d'exister : son essence est son existence. Marcher en sa présence demande donc d'abord de tenir compte de

cette nature spirituelle de Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a prévenus : « *Dieu cherche des adorateurs en esprit et en vérité* » (2), **en vérité, parce que s'adressant à un pur esprit avec l'aide de leur esprit à eux, de leur âme.**

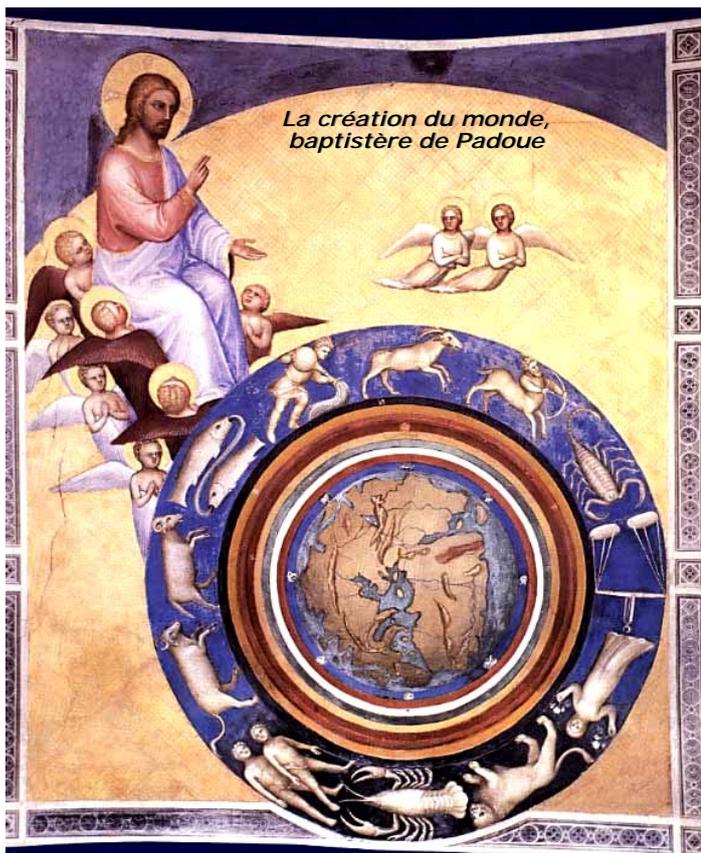
Comment être en présence de ce pur esprit qu'est Dieu ? Comment Dieu lui-même est-il présent dans sa création ? Selon la formule de saint Grégoire le Grand : « *Dieu est d'une manière générale en toutes choses par sa présence, sa puissance et son essence ; pourtant, il est dit présent chez certains d'une présence intime et familière par sa grâce.* » (3) Ici sont indiqués plusieurs modes de présence de Dieu : soit dans l'ordre naturel des choses, par sa présence, son essence et sa puissance ; soit dans l'ordre surnaturel, par la grâce sanctifiante sur terre et par la lumière de gloire dans la vision béatifique. A cela, pour essayer d'être complet, il faudra ajouter deux autres modes de présence propres à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

### PRÉSENCE DE DIEU PAR SON ESSENCE

Dieu est en toutes choses de la manière la plus intime qui soit. « *Il n'y a qu'un Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous, qui est en tous* » nous dit saint Paul. (4) Dieu est

donc présent en nous tous, même dans les pécheurs ou les impies qui ne le connaissent pas. Comment est-ce possible ?

Dieu, pur esprit, est en toutes choses, même dans les choses corporelles. Mais il est présent à la manière d'un esprit et non à la manière d'un corps ; l'imagination ici ne peut nous servir. Il ne faut pas vouloir imaginer ou sentir cette présence de Dieu. Elle n'est compréhensible que par un acte de l'intelligence, ou par un acte de la vertu de foi surnaturelle. Il ne faut pas non plus concevoir, ou imaginer, que Dieu est une partie de chaque créature, ce serait l'erreur du panthéisme. La vérité est éminemment plus élevée que cela.



Dieu est en toutes choses et en chacune d'elle « *comme l'agent est présent en celui où il agit* » (5). Il faut en effet que celui qui agit soit au contact de l'être sur lequel il agit, d'un contact non pas nécessairement physique, corporel, mais d'un contact par sa puissance, sa force d'action. Or, Dieu est celui qui cause immédiatement l'être des choses, c'est lui qui donne à chaque chose son existence et qui lui conserve à chaque instant cette même existence. Il faut donc qu'il soit présent à cette chose, présent pour poser à tout moment son acte créateur. Et comme, en Dieu, sa toute-puissance créatrice et son action conservatrice de l'existence sont identiques à son essence, alors on dit que Dieu est présent en toutes choses par son essence. Il faut remarquer ici que l'existence et ce qui nous fait être sont quelque chose de très intime à nous-mêmes. C'est plus que le corps, plus que l'âme seule, c'est quelque chose qui permet l'union des deux. Et cela est l'effet de Dieu. Le Bon Dieu est

notre créateur. Cela veut dire qu'il nous a créés à un moment qui est maintenant dans le passé, mais cela veut dire aussi qu'il continue à nous maintenir en vie, il maintient en nous l'existence qu'il nous a donnée un jour. Saint Paul l'enseigne ainsi aux membres de l'Aréopage d'Athènes : « *Dieu n'est pas loin de chacun d'entre nous ; c'est en lui en effet que nous avons la vie, le mouvement et l'être.* » (6) On a donc raison de dire que **le Bon Dieu nous connaît plus intimement que nous ne nous connaissons, puisqu'il agit au plus intime de nous-mêmes.**

Il est facile de voir que si nous comprenions vraiment cette action créatrice incessante de Dieu en nous, vivre en sa présence serait alors aisé. Chaque respiration, chaque battement du cœur, chaque pensée, chaque mouvement du corps ou de l'âme requiert cette action de Dieu. Ainsi, sa divine présence est manifeste à tout instant pour qui sait y faire attention. C'est le Bon Dieu qui montre sa bonté, son amour pour ses créatures. Marcher en sa présence reviendra à recueillir toutes ces délicates attentions du Créateur pour sa créature et à faire toutes choses en lui.

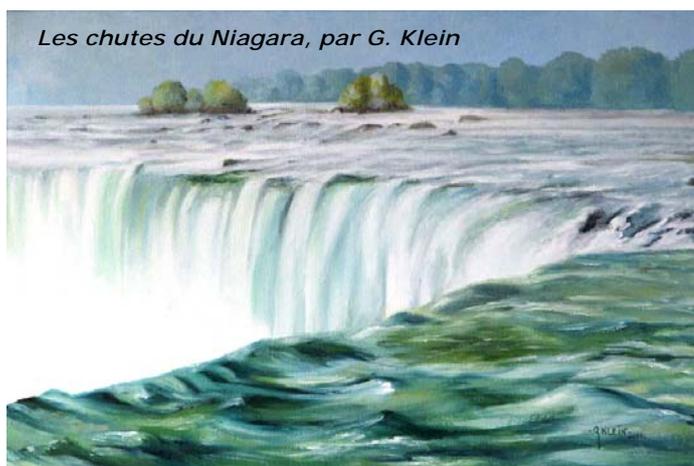
#### PRÉSENCE DE DIEU PAR SA PUISSANCE

Dieu ne crée pas seulement, il dirige aussi sa création. Il fixe des lois aux astres, au règne minéral, au règne animal et aux hommes. Il est le législateur suprême de tout l'univers. L'homme en vivant selon l'ordre naturel des choses, en respectant les lois de sa nature rend déjà hommage à son Dieu et créateur. Alors on peut dire que **toutes choses se tiennent devant Dieu comme des fidèles sujets devant leur roi.** Dieu est présent à toute sa création, comme le roi est présent à tout ce qu'il dirige.

Pour vivre de cette présence, il nous faut poser un acte de foi. Voir des yeux de la foi que toutes choses, et nous-mêmes, sont en dépendance de ce Roi créateur et providence. « Marche en ma présence, je suis ton Roi : vois dans tout l'ordre de la nature ma loi, vois dans le fonctionnement de ta nature humaine ma loi ». Vivre en présence de Dieu notre roi, c'est finalement vivre en présence du Christ-Roi. Notre-Seigneur Jésus-Christ est vraiment Roi, de l'ordre naturel des choses aussi bien que de l'ordre surnaturel de la grâce. Vivre en présence de Dieu roi, c'est accepter la royauté du Christ-Roi et reconnaître la loi de Dieu partout dans la création.

Saint François d'Assise l'avait bien compris, lui qui chantait un hymne au soleil et à toute la création. Ce n'est pas le chantre de l'écologie ou du respect de la nature. Non, cela serait injurieux pour lui en laissant croire qu'il n'avait pas le regard de la foi surnaturelle. C'est, au contraire, parce qu'il pose les yeux de la foi sur toutes choses que saint François pouvait chanter en elles ce qu'il voyait : la trace de son divin maître, la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et cela l'aidait à marcher en présence de

Dieu. **Du regard qu'il posait sur la création, saint François s'élevait jusqu'au Créateur et il contemplait ses perfections et les vertus qu'il attend de nous.** « Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toutes tes créatures, spécialement messire frère Soleil, par qui tu nous donnes le jour, la lumière : il est beau, rayonnant d'une grande splendeur, et de toi, le Très-Haut, il nous offre le symbole. Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur Lune et les étoiles : dans le ciel tu les as formées, claires, précieuses et belles. Loué sois-tu, mon Seigneur, pour frère Vent, et pour l'air et pour les nuages, pour l'azur calme et tous les temps : grâce à eux tu maintiens en vie toutes les créatures. Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur Eau, qui est très utile et très humble, précieuse et chaste. » (7)



Plus près de nous, nous pouvons recueillir ce trait de la vie de Dom Chautard, abbé de Sept-Fons. De retour d'une fondation au Japon, il passe par les États-Unis et son train est bloqué plusieurs heures par une panne, près des chutes du Niagara. Notre abbé s'y rend. « *En contemplant ce spectacle grandiose, Dom Chautard fut saisi d'un frisson de crainte révérencielle. Dieu se révélait à lui dans sa grandeur et sa sainteté. Si la voix du Seigneur dans les grandes eaux est terrifiante, que sera la voix du juste juge ? Puis tout changea. Dieu se manifestait comme l'immensité de l'amour. Les cataractes du Niagara n'étaient rien à côté des torrents de grâce déversées sur le monde par l'Incarnation rédemptrice. La bonté de Dieu lui apparaissait sans mesure et sans répit : la création, le baptême, l'Eucharistie, la vocation, le poids vivant d'amour qu'est la grâce de chaque instant, tout se présentait comme un immense fleuve de vie qui sortait en bouillonnant du cœur de Dieu. Il quitta ces lieux avec regret, le cœur débordant de gratitude.* » (8)

#### **DIEU EST EN TOUTES CHOSES PAR SA PRÉSENCE**

Que peuvent bien vouloir dire ces paroles alors même qu'elles semblent frôler le pléonasme ? Dieu serait présent partout... par sa présence ? En réalité, les mots nous manquent ici pour énoncer une vérité toute simple. Dieu est créateur de toutes choses et il maintient chacune d'elle en existence à chaque moment. On dit donc de lui « *que tout est à*

*découvert et comme à nu devant ses yeux* » (9), de même que l'on dit « *que quelqu'un est présent à tout ce qui tombe sous son regard, comme, dans une maison, tout ce qui s'y trouve est présent à l'habitant, bien que celui-ci n'occupe pas la maison toute entière* ». (10)

De nombreux passages de la Sainte Écriture évoquent cette présence de Dieu. Cette pensée était familière au Psalmiste. Il vivait en présence de Dieu et cela lui arrachait des cris joyeux d'admiration et de confiance en Dieu : « *Où aller loin de ton esprit, Seigneur, où fuir loin de ta face ? Si je monte aux cieux, tu y es ; si je descends dans l'enfer, te voilà ! Si je prends les ailes de l'aurore, et que j'aie à habiter aux confins de la mer, là encore ta main me conduira, et ta droite me saisira. Et je dis : Au moins les ténèbres me couvriront, et la nuit sera la seule lumière qui m'entoure ! Les ténèbres mêmes n'ont pas pour toi d'obscurité ; pour toi la nuit brille comme le jour, et les ténèbres comme la lumière. C'est toi qui as formé mes reins, et qui m'as tissé dans le sein de ma mère. Je te loue d'avoir fait de moi une créature si merveilleuse ; tes œuvres sont admirables, et mon âme se plaît à le reconnaître. Ma substance n'était pas cachée devant toi, lorsque j'étais formé dans le secret, tissé avec art dans les profondeurs de la terre. Je n'étais qu'un germe informe, et tes yeux me voyaient, et sur ton livre étaient inscrits tous les jours qui m'étaient destinés, avant qu'aucun d'eux fût encore. O Dieu, que tes pensées me semblent ravissantes !* » (11)

Ce devrait être **l'attitude habituelle du chrétien : vivre sous le regard de Dieu en pensant qu'il est un Père aimant et se plaisant à voir ses enfants grandir vers lui.** L'Église nous dit d'ailleurs que c'était ainsi que vivait la Très Sainte Vierge Marie : « *Yahweh m'a possédée au commencement de ses voies, avant ses œuvres les plus anciennes. J'ai été fondée dès l'éternité, dès le commencement, avant les origines de la terre. Il n'y avait point d'abîmes quand je fus enfantée, point de sources chargées d'eaux. Avant que les montagnes fussent afferemies, avant les collines, j'étais enfan-*



tée. (...) *J'étais à l'œuvre auprès de lui, me réjouissant chaque jour, et jouant sans cesse en sa présence, jouant sur le globe de sa terre, et trouvant mes délices parmi les enfants des hommes.* » (12)

Ces trois modes de présence de Dieu en toutes choses peuvent comme dessiner une image de la Sainte Trinité. Un acte de foi théologique nous fait reconnaître Dieu présent en nous comme un père, le Père, qui regarde sa créature avec affection. Puis, Dieu présent comme le Roi de toute la création, c'est le Fils, le Christ-Roi. Enfin, Dieu présent par son essence, c'est le Saint-Esprit, présent au plus profond de notre âme, la maintenant en vie et lui donnant la grâce.

Après ces modes naturels de la présence de Dieu en l'âme, élevons-nous à l'ordre surnaturel. De nouvelles lumières se feront. Elles ne seront qu'ébauchées ici. Pour aller plus loin, il n'y a pas d'autre solution que de les recueillir et les méditer dans le secret de notre cœur.

### DIEU PRÉSENT PAR SA GRÂCE

Saint Grégoire parlait plus haut d'un autre mode de présence de Dieu, *d'une présence intime et familière par sa grâce.* (13) Et il précise que cela ne se réalise que chez quelques personnes. Qui sont donc ces privilégiés qui bénéficient d'une intimité si grande avec le Bon Dieu ? Il s'agit, de manière bien simple, et pourtant tellement admirable, de ceux qui vivent en état de grâce, des chrétiens qui possèdent en leur âme la grâce sanctifiante. Cette doctrine si riche nous est enseignée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les Apôtres après lui. On y apprend que la

fidélité aux commandements de Dieu maintient l'âme en état de grâce et qu'alors la Sainte Trinité y fait sa demeure : « *Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour qu'il demeure toujours avec vous. (...) Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons chez lui notre demeure* ». (14) Saint Paul insistera souvent sur cette habitation du Christ dans l'âme des fidèles. De même qu'il reconnaît que « *c'est le Christ qui vit en moi* » (15), de même il rappelle aux chrétiens que « *Jésus-Christ habite en vos cœurs par la foi* ». (16)

Par le moyen de la grâce sanctifiante, reçue au baptême et accrue par les sacrements, l'âme humaine acquiert la ressemblance des Trois Personnes divines. Elle se rend semblable à chacune d'elle selon des actes de connaissance et d'amour. **C'est vraiment la filiation divine qui grandit dans l'âme à mesure que la grâce grandit : elle devient de plus en plus fille de Dieu, la ressemblance entre le Père et sa créature devient de plus en plus forte.** C'est l'union la plus étroite qui puisse exister sur terre entre Dieu et l'homme. On parle proprement « d'habitation de Dieu en l'âme ». Toute la Trinité habite en l'homme par la grâce sanctifiante.

Saint Thomas d'Aquin l'explique ainsi : « *Il y a en effet pour Dieu une manière commune d'exister en toutes choses par son essence, sa puissance et sa présence ; il y est ainsi comme la Cause dans les effets qui participent de sa bonté. Mais, au-dessus de ce mode commun, il y a un mode spécial qui est propre à la créature raisonnable : on dit que Dieu existe en celle-ci comme l'objet qui est connu existe dans celui qui le connaît ; et comme celui qui est aimé existe et demeure dans celui qui aime. Et parce qu'en le connaissant et aimant, la créature raisonnable atteint par son opération jusqu'à Dieu lui-même, on dit que, par ce mode spécial, non seulement Dieu est dans la créature raisonnable, mais encore qu'il habite en elle comme dans son temple.* » (17) Le saint Docteur évoque ainsi cette possession que nous avons de Dieu en nous « *comme d'un objet d'amour librement aimé* ». Cette vérité suffit à plonger l'âme chrétienne en prière. En état de grâce, elle est vraiment ce Temple de Dieu, comme un tabernacle ou même un ciboire qui recueillerait la présence divine des Trois Personnes. « *Dieu habite dans les hommes par la foi qui opère par la charité (Éph. 3, 17). Aussi, pour prouver que les fidèles sont le temple de Dieu, l'Apôtre saint Paul ajoute-t-il qu'ils sont habités par Dieu, lorsqu'il dit : "Et l'Esprit de Dieu habite en vous"* ». (18)

Pour connaître et vivre de cette présence un seul moyen proportionné existe : ce sont les actes des vertus théologiques. Vivre de foi, certes ; mais d'abord poser un acte de foi en cette présence pour nous recueillir devant l'hôte divin de notre âme.

*La Vierge en prière,  
GB Salvi  
di Sassoferato*



Nous appuyer de toutes nos faibles forces sur Dieu par l'espérance, oui ; mais ce Dieu Fort n'est pas si loin de nous si nous savons rester en sa présence. Et finalement aimer, c'est-à-dire poser un regard contemplatif de charité sur ce mystère de la Sainte Trinité présent en nous par sa grâce.

### ET DANS LE CIEL ?

La grâce sanctifiante ne nous est donnée que pour un temps. Elle est seulement pour ici-bas, sur terre, et a pour but de préparer le ciel. Du degré de grâce sanctifiante de l'âme au moment de sa mort dépend directement le degré de sa gloire dans le ciel. De là l'importance de sans cesse veiller à son accroissement tout au long de notre vie. Au paradis, **l'âme verra Dieu « face à face, tel qu'il est »**. (19) Elle sera immédiatement en présence de son Créateur et Rédempteur. On appelle cela : la vision béatifique. C'est par un don spécial de Dieu, appelé la lumière de gloire (20), que l'essence divine, la nature même de Dieu, sera reçue dans l'âme et viendra habiter dans l'intérieur même de notre intelligence. C'est quelque chose qui rendra l'homme infiniment bienheureux, encore plus que ne pourrait le faire la vertu de charité ici-bas. Ce mystère devrait faire l'objet de nos méditations et nous pousser à désirer cette union avec le Bon Dieu dans la vision béatifique. *« L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment »*. (21)

### NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Tout ceci est déjà très beau. Mais on ne saurait limiter la toute-puissance divine, ni son amour. Il y a encore mieux. Le sommet de toute la création est en effet Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est lui la tête de tout le Corps Mystique de l'Église, lui le premier-né de la création. (22) Cette personne divine du Verbe de Dieu assume pleinement une nature humaine, en sus de sa nature divine. De cette union ineffable et de l'action du Christ, nous pouvons contempler deux autres modes de présence de Dieu.

Et tout d'abord, la présence de la divinité en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Saint Paul révèle ce mystère : *« Car en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité »*. (23) Le terme « corporellement » insiste ici sur la présence de la divinité en Jésus-Christ. C'est de manière très réelle, ou même substantielle, que l'essence divine habite dans le Christ, et non par une simple façon de parler. De manière si réelle que la divinité n'est pas quelque chose d'accidentel au Christ, ou une qualité qu'il pourrait perdre. C'est dans la façon même d'exister de la personne du Christ que la nature divine et la nature humaine sont unies. Le mystère de l'union hypostatique porte à son sommet la possibilité pour Dieu d'être uni à une de ses créatures.

Et depuis l'Ascension, cette personne divine du Verbe Incarné est au ciel, siégeant à la droite de son Père. Le ciel est le lieu proportionné à cette vie nouvelle, immortelle et incorruptible. Et bien loin de nous manquer, la présence du Christ se fait plus forte et efficace. Nous ne la voyons plus corporellement comme durant sa vie terrestre, mais nous sommes mis en sa présence par la foi, l'espérance et la charité, trois vertus que renforce le mystère de l'Ascension. Et cette nouvelle présence de l'humanité du Christ devant son Père est un bien pour nous : *« Sa présence même, par la nature humaine qu'il a introduite au ciel, est en effet une intercession pour nous. Dieu, qui a exalté de la sorte la nature humaine du Christ, aura aussi pitié de ceux pour lesquels le Fils de Dieu a assumé la nature humaine. »* (24)



Enfin, après son ascension dans la gloire des cieux, Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu nous laisser sa présence divine par le moyen du sacrement de l'Eucharistie. Dans son Catéchisme, au chapitre 4, saint Pie X enseigne que : *« L'Eucharistie est un sacrement qui, par l'admirable changement de toute la substance du pain au Corps de Jésus-Christ et de celle du vin en son Sang précieux, contient vraiment, réellement et substantiellement le Corps, le Sang, l'Âme et la Divinité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, sous les espèces du pain et du vin, pour être notre nourriture spirituelle »*. Le saint pape précise bien cette réelle présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le sacrement : *« dans l'Eucharistie, il y a vraiment le même Jésus-Christ qui est dans le ciel et qui est né de la Très Sainte Vierge sur la terre »*. Et par conséquent, un devoir grave d'adoration, de respect et de louanges est dû à Jésus-Christ présent devant nous sous les espèces eucharistiques, et présent en nous par la communion à ces saintes Espèces. On comprend alors les avis que le pape de l'Eucharistie donne pour bien recevoir la communion : *« Communier avec dévotion, c'est*

s'approcher de la sainte communion avec humilité et modestie, dans sa personne comme dans ses habits (...) S'arrêter quelques instants à considérer qui nous allons recevoir et qui nous sommes ; et à faire des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, d'adoration, d'humilité et de désir de recevoir Jésus-Christ. (...) Rester dans le recueillement, honorant la présence du Seigneur en nous... » Qui ne voit qu'il s'agit ici de recevoir une personne, d'être introduit en sa présence, **de la prendre chez nous, comme fit Saint Jean avec la Vierge Marie ?**



Notre-Dame de Covadonga, Espagne

Puisse le rappel de ces quelques vérités de notre catéchisme nous aider à prêter attention à la présence de Dieu en nous et autour de nous. Cette attention, fondée sur la foi, provoquera des actes d'espérance confiante et de charité aimante en la Sainte Trinité. Nos prières ne seront plus des invocations à un Dieu lointain, mais au contraire une véritable mise en présence de Dieu, une entrée dans son intimité.

**Nous ne nous plairons plus de l'absence de Dieu dans les événements de notre vie. Dieu n'est pas distrait. Au contraire, c'est nous qui sommes absents, qui nous distrayons, qui fuons la présence de la Sainte Trinité.** Il nous faut vivre de cette présence de Dieu. Dans l'ordre naturel d'abord, puis dans l'ordre surnaturel par la grâce, puis par l'Eucharistie, enfin par la lumière de gloire, le Bon Dieu se rend présent à sa créature. **Cette succession sans cesse plus forte de la présence divine réclame de notre côté un retour d'amitié sans cesse plus exigeant, vrai et profond.** C'est le rôle de la charité et des actes d'amour qu'elle inspire pour nous conduire à la perfection.

Et ainsi nous réaliserons l'unique précepte : « Marche en ma présence et sois parfait. »

Notes :

- 1) Genèse 17, 1
- 2) Saint Jean 4, 24
- 3) Saint Grégoire le Grand, Commentaire sur le Cantique des cantiques 5, 17
- 4) Éphésiens 4, 6
- 5) Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia Q. 8 art. 1
- 6) Actes des Apôtres 17, 28
- 7) Saint François d'Assise, Cantique du Frère Soleil ou cantique des créatures
- 8) Dom Bernard Martelet, Dom Chautard abbé de Sept-Fons, Médiaspaul, 1994, page 130
- 9) Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia Q. 8 art. 3
- 10) Ibidem
- 11) Psaume 138, 7-17
- 12) Proverbes 8, 21-32. Épître de la messe de l'Immaculée Conception au 8 décembre dans le missel romain
- 13) Saint Grégoire le Grand, Commentaire sur le Cantique des cantiques 5, 17
- 14) Saint Jean 14, 15-23
- 15) Galates 2, 20
- 16) Éphésiens 3, 17
- 17) Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia Q. 43 art. 3
- 18) Saint Thomas d'Aquin, Commentaire de la première épître aux Corinthiens III 16, leçon 3 n° 72
- 19) I Corinthiens 13, 12 : « Nous voyons maintenant comme à travers un miroir, en énigme ; mais alors nous verrons face à face ». I Jean 3, 2 : « Nous savons que lorsqu'il apparaîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. »
- 20) Ps. 35, 9 : « C'est dans votre lumière que nous verrons la lumière. »
- 21) I Corinthiens 2, 9
- 22) Colossiens 1, 15-19 : « Il est l'image du Dieu invisible, né avant toute créature ; car c'est en lui que toutes choses ont été créées, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, Trônes, Dominations, Principautés, Puissances ; tout a été créé par lui et pour lui. Il est, lui, avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. Il est la tête du corps de l'Église, lui qui est le principe, le premier-né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses, il tienne, lui, la première place. Car Dieu a voulu que toute la plénitude habitât en lui. »
- 23) Colossiens 2, 9
- 24) Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, IIIa Q. 57 art. 6, ad 2<sup>um</sup>

\*\*\*\*\*  
**AU SUJET D'UNE VERTU DÉMODÉE...**  
 \*\*\*\*\*

La période estivale replace au goût du jour le thème épineux d'une vertu trop connue mais trop oubliée... d'une vertu si noble et si sainte qu'elle a mérité d'être presque toujours accompagnée du qualificatif élogieux de « chrétienne »... d'une vertu qui possède comme nulle autre le secret d'embellir et d'honorer celles et ceux qui en sont parés : la modestie, qui commande en particulier le choix des tenues vestimentaires.

Cette splendeur de l'âme chrétienne, faite de retenue discrète et de grâce entretenue, est un fruit béni du Saint-Esprit par qui elle est obtenue ; c'est par ce joyau que la présence de la Sainte Trinité, contenue dans l'âme, s'y trouve maintenue ; et parce que son éclat est soutenu, elle atténue même les disgrâces naturelles ! Que de tenue chez cette admirable vertu ! Mais hélas, que de tenues la font perdre, dont on se fût bien abstenu, si à cette inestimable parure, on avait tenu davantage !

Quelle tristesse de constater si souvent l'oubli de notre vocation à vivre dans l'intimité de Dieu trois fois saint et infiniment pur, et dans la société si délicate de la Vierge Marie, reine des anges et des saints !

Aussi le hors-série réimprimé, qu'on trouvera sur la table de presse, se voudrait-il un rappel insistant à l'adresse des jeunes filles et dames sur ce sujet trop important pour être traité comme certains vêtements : de façon trop négligée...

Et que de leur côté, les chefs de famille ne fuient pas dans un abandon plus confortable leurs nobles responsabilités, mais que par leur mâle et forte autorité, ils fassent régner paisiblement dans leur foyer cette modestie chrétienne, ornement de la vie intérieure familiale.

Que l'on veille donc, spécialement à l'église, et plus spécialement encore lors des mariages où tous les débordements semblent être spontanément autorisés, à ce que hommes et femmes aient les épaules et les bras couverts, et à ce qu'aucun vêtement ne remonte au-dessus du genou en position assise... Rappelons en particulier qu'il incombe aux parents, lors de ces mariages, de veiller à la tenue de leurs invités...

Souvenons-nous des principes qu'exposait si clairement Pie XII aux jeunes filles de l'Action catholique de Rome : « *Dieu ne vous demande point de vivre en dehors de votre temps, de rester indifférentes aux exigences de la mode au point de vous rendre ridicules en vous habillant à l'encontre des goûts et des usages communs de vos contemporaines, sans vous préoccuper jamais de ce qui leur plaît. [...] Dans l'attitude à observer à l'égard de la mode, la vertu tient le juste milieu. Ce que Dieu vous demande est de vous souvenir toujours que la mode n'est pas ni ne peut être la règle suprême de votre conduite, qu'au-dessus de la mode et de ses exigences, il y a des lois plus hautes et impérieuses, des principes supérieurs et immuables qui, en aucun cas, ne peuvent être sacrifiés au gré du plaisir, ou du caprice et devant lesquels l'idole de la mode doit savoir abaisser sa fugitive toute-puissance. Ces principes ont été proclamés par Dieu, par l'Église, par les saints et les saintes, par la raison et par la morale chrétienne.* »

\*\*\*\*\*  
**UNIVERSITÉ D'ÉTÉ de la FSSPX AUX CARMES**  
*Servir la Chrétienté aujourd'hui*  
 \*\*\*\*\*

Chers amis,

Lequel d'entre vous, spectateur direct de la ruine de notre civilisation chrétienne, ne s'est jamais posé cette question : que puis-je faire ?

Que puis-je faire, pour endiguer cette vague de décadence qui nous submerge ? Que puis-je faire, pour protéger l'héritage catholique et français qui survit péniblement aux coups de boutoir répétés de ses multiples ennemis ? Que puis-je faire, pour qu'au soir de ma vie, même si l'ordre n'est pas rétabli, je puisse me présenter au Jugement avec la conscience d'un soldat ayant, grâce à Dieu, ajouté sa modeste pierre à l'édifice ? Que puis-je faire, enfin, pour que mes enfants puissent survivre à leur

tour, et emprunter une voie que leurs parents leur auront défrichée ?

Chacun d'entre nous possède un talent particulier. Chacun de nous, en son for intérieur, garde une flamme unique qui, parfois, cherche tout simplement la place où sa lumière pourra le mieux s'exprimer.

Le contexte, aujourd'hui, n'est pas très inspirant. Pour beaucoup de catholiques et de non-catholiques, la Chrétienté est morte. Cette union de l'Église et de la société civile, ce mariage entre le spirituel et le temporel, cette manifestation du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'est plus pour eux qu'une pieuse utopie. A l'image du

Christ, la Chrétienté semble souffrir sa propre Passion.

Dans ce contexte, nous avons pourtant tous notre rôle à jouer, notre place à tenir. Ainsi, que ceux qui sont du camp de sainte Véronique et de Simon de Cyrène n'hésitent pas à réserver la période du 12 au 16 août. Pendant ces cinq jours de vacances riches d'enseignements, dix conférences et 6 ateliers vous donneront les clés pour découvrir ou confirmer votre place de combat dans notre société. Pas votre place demain, ou après-demain, mais aujourd'hui, là où vous êtes, et en tenant compte de vos talents.

Le sujet étant très vaste, il risque probablement de se décliner sur quelques éditions succes-

sives de l'UDT, avec des angles différents, ou mieux approfondis. L'avantage de la première salve ? Poser le décor, donner les quelques clés universelles, proposer les pistes d'action. Votre programme exceptionnel vous sera dévoilé dans les jours qui viennent.

En attendant, ne perdez pas votre temps. Inscrivez-vous, venez, et comme chaque année, vous ne le regretterez pas. Entraînez vos amis, vos familles, et venez participer à cette moisson annuelle des talents catholiques, qui nous permettront un jour de renverser les montagnes. Avant-hier, c'était l'Ascension, aujourd'hui, il est temps de remettre Notre-Seigneur tout en haut.

Baudouin le Roux  
Organisation de l'UDT

## ... en passant par la procure ... en passant par la procure ...

La procure a été réapprovisionnée en STATUES et en LIVRES !

Pour les petits, deux jolis albums d'Ida Bohatta ont été réédités aux éditions de la Transfiguration : « Préparez mon cœur » et « Jésus est près de moi ».

Pour les amateurs des aventures du sergent Flamme, « Feu sacré », le cinquième tome de la série, vient de paraître, aussi passionnant et instructif que les précédents.



Un certain nombre d'ouvrages, toujours d'actualité, de Monseigneur Lefebvre ont été réédités, écrits de combat et écrits de spiritualité :

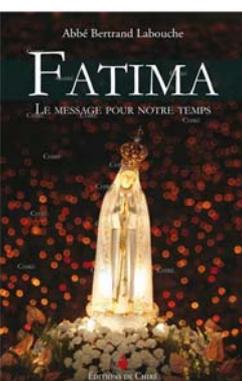
- « C'est moi l'accusé qui devrais vous juger » ;
- « Ils L'ont découronné » ;
- « Lettre ouverte aux catholiques perplexes » ;
- « Lettres pastorales et écrits » ;
- « Itinéraire spirituel » ;
- « La sainteté sacerdotale » ;
- « Le rosaire avec Monseigneur Lefebvre ».

Pour les âmes désireuses de progresser dans la vie spirituelle en restant unies à Dieu, la procure propose plusieurs livres qui seront une aide précieuse :

- « Traité de la paix intérieure » du Père Ambroise de Lombez ;
- « Manuel des âmes intérieures » du Père Jean-Nicolas Grou ;
- « Le combat spirituel » de Scupoli ;
- « La pratique de l'amour envers Jésus-Christ » de Saint Alphonse de Liguori ;
- « Un appel à l'amour » de Soeur Josépha Mendez ;
- « Les sept paroles du Christ en croix » et « Retraite avec Saint-Jean » du Père Jean-Dominique.

Quelques excellents petits traités nous permettent d'approfondir notre connaissance de Dieu, de sa Loi, de ses grâces et de ses exigences :

- « La route du Ciel » et « Mariés devant Dieu » de Monseigneur Sheen ;
- « A ceux qui souffrent » de Monseigneur de Ségur ;
- « Adam où es-tu ? » du Père Jean-Dominique.

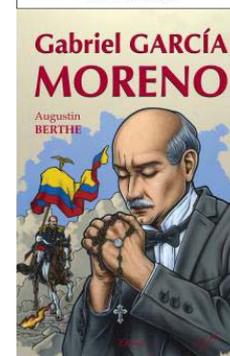
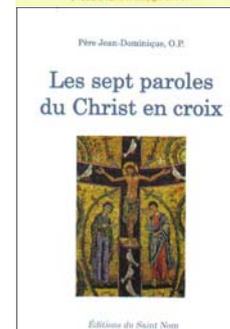


La vie des grands saints et des chrétiens exemplaires est un puissant encouragement à marcher droit dans l'espérance de la Vie éternelle :

- « Fils de l'Église, visages de saints » et « Petite vie du Père de Foucauld » de René Bazin ;
- « Garcia Moreno » du Père Berthe ;
- « Flamme ardente au Carmel » de l'abbé Charles Sylvain.

Enfin, l'année Fatima a inspiré la publication de nombreux ouvrages sur Notre-Dame de Fatima :

- « Fatima, un message pour notre temps » de l'abbé Labouche ;
- « Fatima, un rendez-vous avec le Ciel » de Véronique Duchâteau ;
- « Une année avec Fatima » du Père Ange-Marie.



# L'utile été aux Carmes...

et ailleurs...



## CONGRÈS DES FAMILLES : « Culture & communication dans nos familles : Éduquer au Beau et au Vrai »



**Mouvement  
Catholique  
des Familles**

Le Mouvement Catholique des Familles a une finalité politique et sociale : travailler à restaurer et à promouvoir la famille comme « cellule mère de la société humaine ». Dans ce but, le MCF se propose de réaliser l'union des familles en un front solide, selon les recommandations du pape Pie XII, et de développer les œuvres d'entraide adaptées aux circonstances (aide financière, éducative, aide concrète au handicap...)

### Trois jours en famille pour SE FORMER, SE CONNAÎTRE, s'organiser en vue de S'ENTRAIDER et de RAYONNER !

Le congrès est le temps fort de l'année où s'enchaînent conférences, témoignages, ateliers et temps libres, dans la convivialité familiale. Les jeunes ont des activités encadrées ; les petits sont accueillis à la garderie.

**Renseignements et inscription : [www.m-c-familles.fr](http://www.m-c-familles.fr)**  
**Tél. : 01.75.50.84.86 - Email : [congres.familles@m-c-familles.fr](mailto:congres.familles@m-c-familles.fr)**  
*Inscription à tarif réduit jusqu'au 15 juin !*

**Congrès des Familles**  
 Châteauroux : 7, 8, 9 juillet 2017



*Culture & Communication  
dans nos familles*

Eduquer au Beau et au Vrai



Conférences - Visite guidée - Amitié - Prière  
 Garderie pour les petits - Activités encadrées pour les jeunes



Renseignements et inscriptions : [www.m-c-familles.fr](http://www.m-c-familles.fr)  
 Tél. : 01.75.50.84.86 - Email : [congres.familles@m-c-familles.fr](mailto:congres.familles@m-c-familles.fr)

*Du vendredi 7 au  
 dimanche 9 juillet 2017,  
 à l'école Saint-Michel de  
 Châteauroux*



## CAMPS DE CADRES : découvrir son potentiel, entraîner, diriger... 15 jours pour devenir un chef !

L'objectif que se fixe le camp de cadres est de participer, en vue de la restauration des sociétés (familles, métiers, Église...), à la formation de chefs enthousiastes, accomplis et résolument catholiques. Nombreux sont ceux qui appellent de leurs vœux de tels hommes, mais bien peu se préoccupent d'en être.

### PENSEZ à vous INSCRIRE ou RECRUTEZ parmi vos proches !

Du samedi 15 au dimanche 30 juillet 2017, à l'école Saint-Joseph-des-Carmes pour jeunes gens de 18 à 25 ans

**Renseignements et inscription : [campdecadres@gmail.com](mailto:campdecadres@gmail.com)**

## UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : « Servir la Chrétienté aujourd'hui » Recevoir pour transmettre... 4 jours pour se former !

L'objectif que se fixe l'Université d'été est de fournir aux participants de tout âge les moyens de s'armer doctrinalement et spirituellement, dans une ambiance conviviale, pour ensuite devenir apôtres dans leur milieu...

Penser juste et vrai, d'une part,  
 savoir ensuite défendre et répandre la vérité !

### ENEZ vous former entre AMIS ou en FAMILLE !

Du samedi 12 au mercredi 16 août 2017, à l'école Saint-Joseph-des-Carmes pour jeunes gens de 17 à 97 ans

**Renseignements et inscription : [udtfsspx@gmail.com](mailto:udtfsspx@gmail.com)**

**XII<sup>e</sup> Université d'été**  
 de la FSSPX  
 Du 12 au 16 août 2017

*Servir la Chrétienté  
 aujourd'hui*



Au domaine de l'école  
 Saint-Joseph-des-Carmes  
 à Montréal-de-l'Aude (11)



Informations : 0689584955  
[udtfsspx@gmail.com](mailto:udtfsspx@gmail.com)

## Pèlerinage de Pentecôte – 3, 4 et 5 juin 2017

« Pour que des fruits plus abondants découlent dans la famille chrétienne et dans tout le genre humain, du culte du Cœur très sacré de Jésus, les fidèles doivent veiller à l'associer étroitement au culte envers le Cœur Immaculé de Marie. De par la volonté de Dieu, la Bienheureuse Vierge Marie a été indissolublement unie au Christ dans l'œuvre de la Rédemption humaine, en sorte que notre salut vienne de l'amour et des souffrances de Jésus-Christ unis à l'amour et aux douleurs de sa Mère. C'est pourquoi il convient parfaitement que le peuple chrétien, qui a reçu la vie divine du Christ par Marie, après avoir rendu le culte dû au Cœur très sacré de Jésus, rende aussi au Cœur très aimant de sa céleste Mère de semblables hommages de piété, d'amour, de gratitude et de réparation. » (Pie XII)

Le pèlerinage de Chartres à Paris sera l'occasion immanquable et privilégiée de prier notre Mère du Ciel et d'offrir quelques sacrifices, demandés par Notre-Dame de Fatima dans la prière enseignée aux pasteurs : « Ô Jésus ! C'est par amour pour vous, pour la conversion des pécheurs et en réparation des péchés commis contre le Cœur Immaculé de Marie ».

**Il est encore temps de s'inscrire !** Rendez-vous sur le site « [www.pelerinagesdetradition.com](http://www.pelerinagesdetradition.com) ».

Renseignements auprès de Monsieur **Gilbert Beauval** au **04.68.24.79.34** ou au **06.89.43.17.87**.

## Chronique de Mai 2017

La saison des beaux jours se prête tout à fait bien aux pieuses réjouissances. Aussi en général, on ne chôme pas au mois de mai...

Le troisième trimestre commence en effet sur les chapeaux de roue. Le 3 mai, c'est le premier anniversaire de la dédicace de notre archi-basilique Saint-Joseph. Les fidèles et les garçons voient brûler pendant toute la durée de la messe les bougies de consécration placées sous les croix ointes jadis par l'évêque. Au moment de l'offertoire, le diacre parcourt toute la nef pour les encenser les unes après les autres. Pour l'occasion, les Petits Chanteurs ont sorti de leur répertoire le *Locus iste* d'Anton Bruckner, qu'ils n'avaient pas chanté depuis deux ans. « *Ce lieu est l'œuvre de Dieu*, dit l'antienne d'offertoire mise en musique par le compositeur autrichien, *mystère inestimable, il est irréfutable*. »

Le 5 mai, outre la fête du grand saint Pie V, à qui revient la gloire d'avoir canonisé la messe catholique traditionnelle, de sorte que « si quelqu'un se permettait de l'altérer, qu'il sache encourir l'indignation de Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul », c'est aussi le 1<sup>er</sup> vendredi du mois. N'oublions pas l'importance de la dévotion réparatrice au Sacré-Cœur. Les crimes de la société contemporaine crient mille fois vengeance au ciel, et si Dieu ne trouve pas les justes qu'il n'a pas trouvés dans Sodome et Gomorrhe, le même châtement pourrait bien s'abattre sur elle. Ce 5 mai, il n'y avait pas grand monde devant le Saint-Sacrement exposé.

Mais quelle consolation en revanche, de voir l'assiduité de nos fidèles à la dévotion mariale des premiers samedis du mois. Certainement Jésus ne sera pas jaloux de sa Mère, mais c'est elle qui nous dira d'aller vers lui pour l'adorer et « *faire tout ce qu'il nous dira* ».

Le samedi 6 mai est aussi un jour très attendu par les Petits Chanteurs de Saint-Joseph. Des mois

qu'ils préparent cette échéance : le concert au théâtre antique d'Orange. Là encore, le recours à la prière s'est avéré nécessaire et efficace. Le temps pouvait laisser présager à tout homme prudent et raisonnable que ce n'était pas même la peine de partir : tout allait être annulé. Mais c'était oublier que M. l'abbé Peron avait sollicité pour l'occasion le ban et l'arrière-ban des communautés de religieuses contemplatives, ces chouchoutes du Bon Dieu qui obtiennent toujours tout ce qu'elles demandent. C'était oublier également que le matin même, M. l'abbé le Roux avait ajouté lors de la sainte messe l'oraison pour demander le beau temps... Résultat, à partir de 17h, alors que les techniciens commençaient à prévoir un plan de repli, les anges, obéissant à la Bonne Mère dont la statue surplombait le monument romain, et qui certainement voulait elle-même écouter la voix de vos enfants, s'activèrent pour chasser les nuages, afin que le soleil puisse sécher les gradins et réchauffer un peu l'atmosphère. Le soir, plus de mille deux cents personnes ont pu venir s'asseoir au sec pour écouter vos enfants. *Deo Gratias*, et merci à Monsieur Jacques Bompard, maire catholique de la ville d'Orange.

Le dimanche 7 mai, de sinistre mémoire, à l'issue de la messe, la communauté des Dominicaines du Cammazou récite un chapelet pour la France devant le Saint-Sacrement exposé. Ailleurs, sur la demande de l'abbé Bouchacourt, on récite la prière pour la France du pape Pie XII... En pleine débâcle de 1870, le futur général de Sonis écrivait à Monseigneur Pie : « *C'est un rude châtement que celui que subit la France, mais Dieu a fait les nations guérissables*. » Notre-Dame de l'Espérance, préservez-nous du désespoir, et même, du découragement !

Pendant que les garçons s'en vont défendre victorieusement les couleurs de leur école aux jeux olympiques de Châteauroux, M. l'abbé Nély, second assistant du Supérieur général, et qui nous fait

l'honneur de sa présence durant quelques jours, préside le 13 mai le grand anniversaire de Fatima. Trois chapelets, trois conférences, la messe solennelle, angéliquement chantée par nos sœurs Dominicaines, venues en force du Cammazou, des prêches, une procession, un salut du Saint-Sacrement... Toute une journée aux pieds de la Très Sainte Vierge Marie, pour toute une paroisse rassemblée en famille dans le manteau de notre reine et mère ! L'église comme la salle de conférence sont complètement remplies. Des guides dévouées s'occupent des enfants pour libérer les parents. Et à la baguette pour orchestrer cette journée bénie, la main de maître de M. l'abbé de Lassus, directeur de l'école Saint-Jean-Bosco de Toulouse et à l'initiative du mouvement de piété « enfants de Fatima ». La Providence permet que cette humble journée soit un véritable succès à la gloire de Notre-Dame, et chacun s'en retourne en sa chaumière le cœur plein de grâces. « Il faudra recommencer ! » est l'exclamation qui sort spontanément de nombreuses bouches. Certainement c'est une bonne idée, mais d'ici là, chers fidèles, vivons dans l'esprit de cette journée, dans l'esprit de cette année mariale, en récitant notre rosaire quotidien et en offrant de nombreux sacrifices pour les pauvres pécheurs, comme l'a demandé notre bonne Mère du ciel à Fatima, il y a cent ans.

Les mauvaises langues finiront par dire que les abbés des Carmes sont toujours en vadrouille !

En effet, M. l'abbé le Roux s'absente avec quelques élèves de première qu'il emmène à Paris, où après les oraux du concours Charlemagne, ils se transforment en touristes pendant quelques heures, visitant notamment - *noblesse oblige* ! - l'église Saint-Joseph-des-Carmes, théâtre, le 2 septembre 1792, du martyr de 3 évêques et 110 prêtres : « *Ayant préféré la mort à la violation de la sainte loi de Dieu, ils ont été massacrés* ». Pendant ce temps, M. l'abbé Peron emmène la moitié des Petits Chanteurs en Périgord, où M. l'abbé Gabard, prieur de Bergerac, les a invités pour donner un concert dans l'église de Fontpeyrine, et pour chanter la messe des confirmations le lendemain.

MM. les abbés Le Noac'h, Espi et Delmotte restent seuls pour œuvrer dans le champ du Seigneur, qui aux Carmes, qui à Castres, et qui chez les louveteaux et les louvettes, de sortie ce week-end.

Viennent enfin clore ce mois de mai les communions solennelles. Le jour de l'Ascension, les demoiselles renouvellent les promesses de leur baptême devant Dieu et M. l'abbé Simoulin, qui le représente à l'autel. Dimanche 28, c'est au tour des garçons, qui ont suivi la veille une petite récollection prêchée par les abbés Denis Quigley, venu de Fabrègues, et le Roux.

## Prochaines activités — dates à retenir

- **Mardi 30 mai 2017 — 08h30 aux Carmes : messe des mamans avec possibilité de se confesser, suivie d'un petit-déjeuner chez Mme de Loÿe (Rocreuse)**
- **Mercredi 31 mai 2017 — 20h30 aux Carmes : représentation théâtrale du Malade Imaginaire de Molière, donnée par la classe de seconde**
- **Vendredi 02 juin 2017 — 18h30 aux Carmes : heure sainte (1<sup>o</sup> vendredi du mois)**
- **Samedi 03 juin 2017 — 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle par M. l'abbé Peron, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation (1<sup>o</sup> samedi du mois)**
- **Dimanche 11 juin 2017 — au prieuré de Gragnague : Kermesse paroissiale de l'école Saint-Jean-Bosco de Toulouse**
- **Mercredi 14 juin 2017 — Cercle des époux Martin chez Mme de Loÿe (Rocreuse) : 12h30 déjeuner, 14h chapelet à la chapelle, 14h30 intervention de M. l'abbé Le Noac'h**
- **Jedi 15 juin 2017 — 10h30 aux Carmes : messe de la Fête-Dieu, suivie de la procession du TSS**
- **Samedi 17 juin 2017 — réunion des Foyers chrétiens chez Le Gal et Mme de la Tour (Henriques) - thème : la peinture de Fra Angelico, avec visionnage des oeuvres (au sujet des Foyers chrétiens, cf. *Seignadou* d'avril 2017 - contact : Bertrand de Lapasse - cremeferxv@gmail.com / 04 68 78 44 37)**
- **Dimanche 18 juin 2017 — Solennité de la Fête-Dieu : procession du TSS à Toulouse à 16h (cf p. 6)**
- **Vendredi 23 juin 2017 — Fête du Centre Équestre Les Centaures (Viviès)**
- **Samedi 24 juin 2017 — aux Carmes : méchoui de fin d'année ouvert aux professeurs, aux parents des externes et aux anciens élèves de l'école**
- **Mardi 27 juin 2017 — 10h00 aux Carmes : messe de clôture et journée des prix**
- **Jedi 29 juin 2017 — 9h00 à Écône : ordinations au diaconat et sacerdoce**
- **Dimanche 2 juillet 2017 — 10h30 aux Carmes : Première messe de M. l'abbé Romain Clop**
- **Dimanche 9 juillet 2017 — 10h30 aux Carmes : Première messe de M. l'abbé Vianney de Lédinghen**
- **Jedi 13 juillet 2017 — 15h00 aux Carmes : mariage de M. Philippe Vandercamère et Mlle Marie-Magdeleine Doutrebente**
- **Dimanche 16 juillet 2017 — 10h30 aux Carmes : Première messe de M. l'abbé Bernard Jouannic**
- **Dimanche 13 août 2017 — 10h30 aux Carmes : Première messe de M. l'abbé Florent Marignol**
- **Jedi 17 août 2017 — 15h00 aux Carmes : mariage de M. François Cinotti et Mlle Julie Beauval**
- **Samedi 26 août 2016 — 14h30 aux Carmes : mariage de M. Mickaël Leclair et Mlle Élodie Filipowicz**

## *Ephémérides du mois de juin 2017*

			<b>Confessions</b>	<b>Messes</b>
jeu 1	Sainte Angèle Mérici, Vierge	3ème classe, blanc		
ven 2	De la férie, Mém. de Saints Marcellin, Pierre et Erasme Ev., Martyrs	4ème classe, blanc		18h30 : heure sainte
sam 3	<b>Vigile de la Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge	11h00 : ab. Peron 16h00 : ab. Peron	Activités du 1er samedi
dîm 4	<b>Dimanche de la Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		
lun 5	<b>Lundi de la Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		
mar 6	<b>Mardi de la Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		
mer 7	<b>Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		
jeu 8	<b>Jeudi de la Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		
ven 9	<b>Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge		11h40 messe d'école
sam 10	<b>Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte,</b>	1ère classe, rouge	16h00 : ab. Espi	
dîm 11	<b>Fête de la Très Sainte Trinité,</b>	1ère classe, blanc		
lun 12	Saint Jean de St-Facond, Confesseur Mém. de Saints Basilide, Cyrin, Nabore et Nazaire, Martyrs	3ème classe, blanc		
mar 13	Saint Antoine de Padoue, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc		
mer 14	Saint Basile le Grand, Evêque, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc		
jeu 15	<b>Fête du Très Saint Sacrement,</b>	1ère classe, blanc		10h30 Messe et procession
ven 16	Saint Jean-François Régis (Diocèse Carca.), Confesseur	3ème classe, blanc		
sam 17	Saint Grégoire Barbarigo, Evêque et Confesseur	3ème classe, blanc	16h00 : ab. Le Roux	
dîm 18	<b>Solennité du S. Sacrement,</b> Mém. de IIème Dimanche après la Pentecôte,	2ème classe, blanc		
lun 19	Sainte Julienne de Falconieri, Vierge Mém. de Saints Gervais et Protais, Martyrs	3ème classe, blanc		
mar 20	De la férie, Mém. de Saint Silvère, Pape et Martyr	4ème classe, vert		
mer 21	Saint Louis de Gonzague, Confesseur	3ème classe, blanc		
jeu 22	Saint Paulin de Nole, Evêque et Confesseur	3ème classe, blanc		
ven 23	<b>Fête du Sacré-Cœur,</b>	1ère classe, blanc		11h40 messe basse
sam 24	<b>Nativité de Saint Jean-Baptiste,</b>	1ère classe, blanc	16h00 : ab. Peron	
dîm 25	<b>Solennité du Sacré-Cœur,</b> Mém. de IIIème Dimanche après la Pentecôte,	2ème classe, blanc		
lun 26	Saints Jean et Paul, Martyrs	3ème classe, rouge		
mar 27	De la férie,	4ème classe, vert		10h00 messe chantée
mer 28	<b>Vigile des Saints Pierre et Paul,</b>	2ème classe, violet		
jeu 29	<b>Saints Pierre et Paul, Apôtres</b>	1ère classe, rouge		
ven 30	Commémoration de Saint Paul, Apôtre	3ème classe, rouge		